



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/72
18 octobre 1996

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Vingtième réunion
Montréal, 16-18 octobre 1996

**RAPPORT DE LA VINGTIÈME RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

La vingtième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 16 au 18 octobre 1996. Elle a été précédée d'une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets, qui a eu lieu au même endroit les 14 et 15 octobre 1996.

Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la Décision VII/27 adoptée par les Parties à leur septième réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Australie, Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Vice-président);
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Chili, Colombie, Égypte, Inde, Kenya (Président), Philippines et Sénégal.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Amis de la Terre, Greenpeace, Société du Centre de Conférences internationales de Montréal, Skies Above Foundation et Université du Québec à Montréal étaient également présents.

Le Président du Secteur de la production du Groupe des ressources opérationnelles sur l'ozone (OORG) et le consultant du système proposé de surveillance et d'évaluation ont également participé à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte le mercredi 16 octobre 1996 à 10 heures par S.E. Prof. S.K. Onger (Kenya), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Malgré l'imposant ordre du jour qui attendait la réunion, il savait pouvoir compter, a-t-il dit, sur l'excellente coopération habituelle de tous les participants et il était convaincu que les résultats finals seraient très satisfaisants. Il a remercié le Secrétariat, les agences d'exécution et les membres du Comité exécutif de l'oeuvre impressionnante qu'ils avaient accomplie. Il a relevé en particulier la neutralité et le très grand professionnalisme dont a fait preuve le Secrétariat dans tous ses efforts et il a invité instamment les agences d'exécution à poursuivre leurs propres efforts pour accélérer la mise à bien des projets sur le terrain, car c'était là la clé du succès de l'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.

4. Questions financières:
 - a) Rapport du Trésorier sur les questions suivantes:
 - i) État des contributions et des décaissements;
 - ii) Billets à ordre;
 - b) Budget révisé du Secrétariat pour 1997.
5. Rapport du Sous-comité sur l'examen des projets, concernant les questions suivantes:
 - a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Amendements des programmes de travail;
 - d) Projets d'investissement.
6. Rapports périodiques:
 - a) Rapport périodique global;
 - b) Rapport périodique sur la coopération bilatérale;
 - c) Rapport périodique du PNUD;
 - d) Rapport périodique du PNUE;
 - e) Rapport périodique de l'ONUDI;
 - f) Rapport périodique de la Banque mondiale.
7. Programmes de pays:
 - a) Bahreïn;
 - b) Croatie;
 - c) Éthiopie;
 - d) Honduras;
 - e) Jamaïque;
 - f) Lesotho;
 - g) Ex-République yougoslave de Macédoine;
 - h) Pakistan;
 - i) République-Unie de Tanzanie;
 - j) Trinité-et-Tobago.
8. État d'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays.
9. Divergences entre les données communiquées par une Partie au Secrétariat de l'ozone et celles qu'elle a présentées au Comité exécutif du Fonds multilatéral.

10. Système de surveillance et d'évaluation destiné au Fonds multilatéral.
11. Octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination des ODS.
12. Rapport sur la poursuite des travaux du PNUE sur les besoins des pays à faible volume de consommation d'ODS (PFV).
13. Élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les petites et moyennes entreprises.
14. Consommation sectorielle résiduelle et projets parapluies.
15. Rapport de la première réunion du Sous-groupe du secteur de la production du Comité exécutif.
16. Lignes indicatrices pour le calcul des surcoûts dans le secteur du tabac.
17. Coûts liés à la sécurité dans les projets utilisant les technologies à base d'hydrocarbures.
18. Coûts d'investissement et coûts d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs halogènes.
19. Étude de comparaison entre les machines de gonflage de mousse à basse pression et à haute pression.
20. Rapport sur la mise en oeuvre des projets de réfrigération domestique aux Philippines.
21. Application des technologies à base d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans les projets financés par le Fonds multilatéral.
22. Rapport sur les travaux en cours relatifs aux solutions de rechange au bromure de méthyle.
23. Étude sur le transfert des technologies.
24. Questions diverses:
 - a) Plan d'élimination des halons en Chine: présentation de la Banque mondiale;
 - b) Rapport du Comité exécutif à la huitième Réunion des Parties.
25. Adoption du rapport.

26. Clôture de la réunion.

b) Organisation des travaux

3. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

4. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les activités du Secrétariat du Fonds depuis la dix-neuvième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/2). Ce document se passait d'explications, mais deux points méritaient d'être mentionnés: premièrement, conformément à la Décision 19/5, le Secrétariat était entré en rapport avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour évoquer la nécessité de coordonner les travaux relatifs au bromure de méthyle. La FAO avait répondu que, de concert avec ses États membres, elle faisait son possible pour éliminer l'emploi du bromure de méthyle et se félicitait de pouvoir collaborer avec le Fonds multilatéral dans le cadre de ces travaux. Deuxièmement, conformément à la Décision 19/41 du Comité exécutif, le Secrétariat avait soumis un rapport sur les mesures prises pour améliorer le fonctionnement du mécanisme financier à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal qui s'était tenue à Genève en août 1996 (UNEP/OzL.Pro/WG.1/13/4).

5. Répondant à la demande d'un représentant, le Chef du Secrétariat a déclaré que le Secrétariat avait déjà préparé et mis à la disposition de tous les membres un résumé (sous forme imprimée et sur disquette) de toutes les décisions prises par le Comité exécutif jusqu'à sa dix-neuvième réunion incluse et des décisions des Réunions des Parties pertinentes au Fonds multilatéral, ainsi que l'inventaire des projets approuvés par le Comité exécutif. Tous les efforts possibles ont été déployés pour tenir ces informations à jour, mais cela s'est parfois révélé difficile à réaliser, étant donné les contraintes liées au temps et à la lourde charge de travail qui pèse sur le Secrétariat entre les réunions du Comité exécutif.

6. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS FINANCIÈRES

a) Rapport du Trésorier

7. Le Trésorier a présenté son rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/3), qui se composait de deux parties: la première partie sur l'état des contributions au Fonds multilatéral et des décaissements à la date du 31 août 1996, et la deuxième partie sur les billets à ordre.

i) État des contributions et des décaissements

8. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de l'état du Fonds et des contributions pour la période 1991-1996 à la date du 18 octobre 1996 (Annexe I);
- b) de noter que les ressources disponibles au Fonds, en date du 18 octobre 1996, s'élevaient à \$US 52 964 433.

(Décision 20/1)

ii) Billets à ordre

9. Le Trésorier a informé le Comité que, tous les principaux émetteurs de billets à ordre ayant adopté une présentation acceptable pour la Banque mondiale, les difficultés que soulevait l'utilisation de ces instruments ont été aplanies et que les ressources disponibles sous forme de billets à ordre ne dépassaient pas les montants dus à Banque mondiale et au PNUE. Pour le moment, le PNUD et l'ONUDI continuaient d'exiger que toutes les ressources qui leur sont affectées leur soient versées en liquide avant qu'ils ne prennent un engagement quelconque. Ils ont cependant accepté en principe de prendre des dispositions pour traiter les billets à ordre comme des ressources pouvant être engagées, ce qui nécessiterait un amendement des accords passés entre le Comité exécutif et ces agences. Une fois ces accords amendés, il serait légalement et pratiquement possible pour les deux agences d'utiliser pleinement les ressources du Fonds. Entre-temps, des retards risquent encore de se produire dans la mise en oeuvre. Par ailleurs, l'ONUDI serait probablement en mesure de déposer très prochainement un amendement dans ce sens, peut-être même dès la prochaine réunion, tandis que le PNUD avait déjà mis la dernière main à une proposition d'amendement destinée à être soumise au Comité exécutif.

10. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction des progrès accomplis qui ont permis l'utilisation sans restriction des billets à ordre.

b) Budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1997

11. Après avoir examiné le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/4) préparé en conformité de la décision qu'il avait prise à sa troisième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, paragraphe 76) et de la Décision IV/18 de la quatrième Réunion des Parties, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1997 (Annexe II), y compris le nouveau poste relatif à la formation du personnel ajouté conformément à la Décision 18/2 du Comité exécutif,

- b) de noter qu'une nouvelle révision de ce budget pourrait être nécessaire dans le courant de 1997 afin de tenir compte des décisions du Comité exécutif sur le système de surveillance et d'évaluation destiné au Fonds multilatéral.

(Décision 20/2)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

12. En sa qualité de président du Sous-comité sur l'examen du projet (Australie, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Inde et Royaume-Uni), le représentant de la Colombie a présenté le rapport du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5), qui contenait les recommandations de cet organe sur un certain nombre de questions, ainsi que la liste des nouveaux projets dont il recommandait l'approbation.

a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets

Projets dans le secteur des solvants

13. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 8) et ayant constaté que, dans le secteur des solvants, un certain nombre de projets n'étaient pas conformes à la demande adressée par le Comité exécutif, à sa dix-neuvième réunion, aux agences d'exécution et aux pays d'inclure, dans chacun des projets soumis pour approbation au Comité exécutif, une brève note indiquant comment le projet contribuerait à aider les pays à réaliser l'élimination totale en 1999 (Décision 19/4), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter les agences d'exécution à garder à l'esprit, lorsqu'elles prépareront leurs plans d'activités et qu'elles décideront de la répartition des projets entre les secteurs, les engagements et les mesures de contrôle qui figurent déjà dans le Protocole, auxquels tous les pays sont censés se conformer;
- b) de demander aux agences de donner entièrement suite à la Décision 19/4 lorsqu'elles soumettront des projets aux prochaines réunions du Comité exécutif;
- c) d'examiner à sa vingt-et-unième réunion l'état de mise en oeuvre de la Décision 19/4.

(Décision 20/3)

Projets de renforcement des institutions

14. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 9 et 10), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter les agences d'exécution, lorsqu'elles prépareront des projets de renforcement des institutions pour des pays à faible volume de consommation d'ODS, à tenir dûment compte de la nécessité de formuler un plan de gestion des frigorigènes comprenant un projet de récupération et de recyclage dans le secteur de la réfrigération;
- b) que les agences d'exécution pouvaient procéder immédiatement au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement des institutions dans les pays à faible volume de consommation d'ODS, mais que les décaissements ultérieurs seraient assujettis à la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'état d'établissement d'un plan de gestion des frigorigènes, incluant un projet de récupération et de recyclage, pour le pays en cause;
- c) qu'à titre exceptionnel, la procédure décrite à l'alinéa b) ci-dessus serait appliquée rétroactivement aux projets de renforcement des institutions pour les Bahamas, la Gambie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- d) que la procédure relative aux projets d'investissement aux termes du paragraphe c) de la Décision 17/18 devrait être également être suivie dans le cas des projets de renforcement des institutions car elle donnait le temps d'obtenir l'approbation des gouvernements.

(Décision 20/4)

Divergences entre les données de consommation sectorielle figurant dans les programmes de pays et dans les propositions de projets

15. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets relative aux divergences entre les données de consommation sectorielle figurant dans les programmes de pays et dans les propositions de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 12), le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de veiller à ce que la Décision 17/2 soit effectivement respectée.

Sociétés transnationales

16. En ce qui concerne la question des sociétés transnationales appartenant à des entreprises situées dans des pays visés à l'Article 5, le Comité exécutif a pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 14) et il a décidé:

- a) que la décision qu'il avait prise à sa septième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/7/30, paragraphe 88) ne s'appliquerait pas aux sociétés appartenant à des entreprises situées dans les pays qui ont toujours été visés à l'Article 5;
- b) que les projets concernant des sociétés transnationales appartenant à des entreprises relevant de pays ayant été reclassifiés comme pays visés à l'Article 5 seraient considérés cas par cas, compte tenu du paragraphe e) de la Décision VI/5 adoptée par la sixième Réunion des Parties.

(Décision 20/5)

Admissibilité du principe de l'utilisation des coûts d'exploitation pour financer des coûts d'investissement qui ne sont pas des surcoûts

17. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives à l'admissibilité du principe de l'utilisation des coûts d'exploitation pour financer des coûts d'investissement qui ne sont pas des surcoûts (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 15), le Comité exécutif a décidé:

- a) que si, en étudiant un projet pour lequel on n'avait pas demandé la totalité des coûts d'exploitation admissibles afin de maintenir le rapport coût-efficacité en deçà du seuil établi, le Secrétariat déterminait qu'une partie des coûts d'investissement n'était pas admissible, la valeur des coûts non admissibles pourrait être compensée par une augmentation des coûts d'exploitation admissibles, à condition:
 - i) que les coûts d'exploitation admissibles d'origine aient été réclamés pour moins que la période admissible;
 - ii) que la compensation n'entraîne pas un dépassement de la période admissible;
 - iii) que le coût total du projet reste en deçà du seuil établi pour le secteur ou le sous-secteur;
- b) que les transferts des coûts d'exploitation aux coûts d'investissement pendant la mise en oeuvre d'un tel projet ne pourraient avoir lieu que pour financer des dépassements de coûts des biens d'équipement admissibles inclus dans le projet approuvé, auquel cas un rapport devra être soumis au Comité exécutif pour fournir une explication et une justification du transfert.

Décision 20/6)

Projets à coûts élevés

18. Ayant noté les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives aux projets à coûts élevés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 16 et 17), le Comité exécutif a décidé:

- a) que les projets relevant du secteur de la consommation pour lesquels le financement demandé dépasse \$US 5 millions seraient soumis intégralement au Secrétariat du Fonds 12 semaines avant la réunion du Comité exécutif à laquelle ils seraient examinés;
- b) pour les projets autres que les projets parapluies:
 - i) que, sur demande, l'agence d'exécution intéressée devrait fournir tout renseignement complémentaire, notamment les détails sur les conditions de base outre ceux qui sont normalement fournis, les plans d'usine, la description, la justification et l'établissement des coûts de tous les éléments significatifs;
 - ii) que le processus d'analyse et d'examen pourrait, si cela s'avérait justifié, comprendre une visite conjointe par l'inspecteur du Secrétariat du Fonds et l'agence d'exécution intéressée;
- c) En ce qui concerne la diffusion des renseignements:
 - i) de charger le Secrétariat du Fonds de préparer et de maintenir, pour diffusion aux agences d'exécution, une base de données des coûts estimés des principaux articles d'équipement, qu'il aura obtenus d'après les projets d'investissement approuvés et par d'autres sources;
 - ii) que la base de données comprendrait des renseignements sur les projets terminés et les projets en cours pour lesquels le processus d'acquisition de matériel est terminé, dès que ces renseignements deviendraient disponibles;
 - iii) qu'une fois la base de données établie, d'inviter les agences d'exécution à prendre des mesures pour veiller à ce que les consultants qui préparent les projets soient bien au courant du contenu de cette base; cela devrait être facilité par la tenue d'une conférence ou d'un séminaire, dont les modalités et le calendrier seraient précisés par le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution au cours de leurs réunions régulières de coordination.

(Décision 20/7)

Changement de technologie après approbation

19. Ayant pris note de la déclaration du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 18), selon laquelle l'on pouvait présumer que les projets seraient mis en oeuvre sous la forme approuvée, mais que la technologie évoluait rapidement et qu'un certain degré de souplesse pourrait s'imposer dans des cas exceptionnels, le Comité exécutif a décidé:

- a) que, pour certains projets particuliers, les agences d'exécution seraient exceptionnellement autorisées à proposer des changements dans les choix de technologie déjà approuvés par le Comité exécutif;
- b) qu'une justification adéquate et détaillée devrait être fournie pour tous changements proposés;
- c) d'inviter instamment les agences d'exécution à maintenir au strict minimum les travaux supplémentaires de préparation de projets;
- d) d'approuver les six projets comportant un changement de technologie après approbation indiqués dans l'Annexe II au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/6/Rev.1, en notant que l'approbation des deux projets du Venezuela a permis au Fonds d'économiser \$US 687 888 (coûts de soutien inclus).

(Décision 20/8)

Plans d'activités et programmes de travail pour 1997

20. Après avoir examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets relative aux plans d'activités et aux programmes de travail pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 41), le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution d'établir leurs plans d'activités et leurs programmes de travail pour 1997 après avoir consulté les pays visés à l'Article 5 avec lesquels elles collaboreront en 1997 et de viser avant tout le respect des engagements pris au titre du Protocole de Montréal, en tenant dûment compte de la Décision 19/4 du Comité exécutif.

(Décision 20/9)

Réunions du Comité exécutif en 1997 et au cours des années ultérieures

21. Ayant noté les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 42), le Comité exécutif a décidé:

- a) que trois réunions auraient lieu en 1997;
- b) que la première réunion se tiendrait du 17 au 19 février 1997, conformément à la Décision 20/54, et qu'elle examinerait les plans d'activités et les programmes de travail des agences d'exécution pour 1997, ainsi que tous les projets restants de 1996;
- c) que la deuxième et la troisième réunions se tiendraient, respectivement, à des dates proches de celles des réunions du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal et de la Réunion des Parties, les dates précises devant être déterminées ultérieurement au cours de l'année mais que, si la vingt-deuxième réunion avait lieu au même endroit que la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, cette décision ne créerait pas de précédent et que les réunions ultérieures du Comité exécutif se tiendraient normalement à Montréal;
- d) de demander au Secrétariat de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la date de soumission du programme de travail du PNUE pour 1997, en réduisant la date limite à quatre semaines avant le début de la réunion.

(Décision 20/10)

Part des fonds d'investissement revenant aux agences

22. Ayant noté que le PNUD recevrait probablement, pour les projets d'investissement, un montant plus élevé que la part convenue à la dix-septième réunion, alors que l'ONUDI et la Banque mondiale recevraient probablement des montants inférieurs à leur part convenue, le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'à titre exceptionnel, le PNUD recevrait quand même sa part intégrale en 1997;
- b) que l'ONUDI et la Banque mondiale recevraient un montant supplémentaire pour compenser la différence qui leur est due sur leur part complète pour 1996;
- c) que le montant exact de ces parts pour 1997 serait déterminé lors de l'examen des plans d'activités des agences d'exécution pour 1997.

(Décision 20/11)

Priorité pour les projets dans les pays où le début de la mise en oeuvre a du retard

23. Ayant noté les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives à la priorité pour les projets dans les pays où le début de la mise en oeuvre a du retard (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 44 et 45), le Comité exécutif a décidé:

- a) que, lorsqu'elles prépareront des projets pour les pays où la mise en oeuvre risque d'être sérieusement retardée, les agences d'exécution pourraient porter ces questions à l'attention du Comité exécutif si elles estiment que celui-ci serait en mesure d'aider à éliminer l'obstacle, et qu'elle ne soumettraient les projets qu'une fois ces problèmes résolus;
- b) que, si les projets d'une agence d'exécution dans un pays donné progressent normalement alors que ceux d'une autre agence souffrent de retards graves, l'agence dont les projets ne connaissent pas de retards importants devrait continuer à soumettre des projets pour le pays en question.

(Décision 20/12)

Présentation des décaissements dans les rapports financiers

24. Constatant que des problèmes de comparabilité étaient apparus du fait que la Banque mondiale faisait état des fonds décaissés comme dépenses réelles, tandis que les trois agences des Nations-Unies en faisaient état comme dépenses réelles plus obligations, le Comité exécutif a décidé:

- a) que les «fonds décaissés» déclarés dans les rapports périodiques par les agences d'exécution au Comité exécutif étaient des dépenses comptabilisées réelles ne comprenant pas les obligations non liquidées;
- b) de noter que les dépenses comptabilisées réelles ne reflétaient pas totalement l'avancement de la mise en oeuvre des projets.

(Décision 20/13)

Préparation des notes de politique générale

25. Après avoir examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets relatives à la préparation des notes de politique générale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 60), le Comité exécutif a décidé d'examiner, à la fin de chaque réunion, l'ensemble des notes de politique générale qu'il demande au Secrétariat de préparer, afin de convenir d'un calendrier réaliste pour la rédaction et l'examen de ces notes.

(Décision 20/14)

Non-soumission de propositions de projets en cas de désaccord entre le Secrétariat et les agences d'exécution sur les coûts d'investissement et d'exploitation

26. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 61), le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'aucune proposition de projet ne devrait être soumise au Comité exécutif tant qu'un accord n'est pas intervenu entre l'agence d'exécution et le Secrétariat sur le coût des biens d'investissement et les coûts d'exploitation nécessaires à la mise en oeuvre du projet;
- b) que, si aucun accord n'est intervenu, la raison profonde du désaccord devrait être présentée au Comité exécutif pour qu'il l'étudie avant d'examiner le projet lui-même.

(Décision 20/15)

b) Coopération bilatérale

27. Ayant examiné les propositions de projets à financer dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat les concernant (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/7), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes des Gouvernements de l'Australie, de la Finlande et de la France et de créditer, au titre de leurs contributions au Fonds pour 1996, les sommes indiquées à l'Annexe III au présent rapport. Le Comité exécutif a également pris note des projets de coopération bilatérale approuvés en l'absence d'objection entre deux réunions après la dix-neuvième réunion (Annexe III).

(Décision 20/16)

c) Amendements des programmes de travail

28. Ayant examiné les amendements des programmes de travail du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/8), du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/9), de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/10) et de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/11), ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds les concernant, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les amendements des programmes de travail du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale qui concernent des projets de renforcement des institutions ou de préparation de programmes de pays, indiqués à l'Annexe IV au présent rapport;
- b) de demander aux agences d'exécution compétentes de ne décaisser que la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement des institutions en Bahreïn, en Éthiopie, en Honduras, au Lesotho et en Trinité-et-Tobago, en attendant la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'état d'établissement d'un plan de gestion de frigorigènes, incluant un projet de récupération et de recyclage, dans le pays intéressé;

- c) d'approuver le financement de 50% de la somme de \$US 265 000 demandée par la Banque mondiale en vue des travaux complémentaires de préparation d'une stratégie pour le secteur des halons en Chine, indiqué à l'Annexe IV au présent rapport. Les autres 50% seraient examinés après soumission d'un rapport écrit dans lequel la Banque expliquerait en détail comment le montant initial de \$US 350 000 avait été utilisé et de quelle façon les montants supplémentaires sont liés aux dépenses initiales.

(Décision 20/17)

d) Projets d'investissement

- Propositions de projets et affectation des ressources

29. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 5 et 48), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver aux fins de financement à la vingtième réunion, aux niveaux de financement indiqués, les projets et activités énumérés à l'Annexe V au présent rapport;
- b) d'approuver également les recommandations du Secrétariat figurant dans la documentation des projets, sauf décisions contraires;
- c) de n'approuver initialement les projets relatifs aux compresseurs que jusqu'à la limite de \$US 3,15 millions et d'examiner la possibilité de financer d'autres projets relatifs aux compresseurs et aux MAC avec le solde des ressources qui resterait lorsque les autres projets recommandés aux fins d'approbation à la vingtième réunion auraient été financés.

(Décision 20/18)

- Décisions relatives à des projets et activités particuliers

Argentine: Reconversion de la fabrication de mousse flexible (blocs) à des technologies sans CFC à FPV. S.A. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/13)

30. Ayant pris note des débats du Sous-comité sur l'examen des projets concernant l'admissibilité, à titre de surcoût, du coût du transport de mousse de faible densité d'une usine à laquelle la production avait été transférée vers une autre usine où la production avait été arrêtée, et ayant noté la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 21), le Comité exécutif a décidé:

- a) de ne pas approuver le financement du projet;

- b) que ce projet pourrait éventuellement être remanié pour tenir compte de tous les coûts et économies connexes et être soumis à nouveau à son examen.

(Décision 20/19)

Brésil: Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la production de matériel de réfrigération commerciale à Gelopar (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/15)

31. Après avoir pris note de la déclaration faite au Sous-comité sur l'examen des projets, indiquant que l'entreprise Gelopar avait installé le matériel de gonflage de mousse à base de CFC-11 en avril 1995 mais que la production normale n'avait pas commencé avant octobre 1995, c'est-à-dire après la date limite du 25 juillet 1995 que le Comité avait fixée à sa dix-septième réunion (Décision 17/7), ainsi que de la recommandation du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 22 et 23), le Comité exécutif a décidé:

- a) dans le cas du projet de Gelopar, d'approuver comme surcoûts admissibles les coûts d'exploitation ajustés;
- b) de confirmer qu'à l'avenir, la «date d'installation» devrait être interprétée strictement comme étant la date à laquelle l'équipement est mis en place sur les lieux et prêt à être utilisé.

(Décision 20/20)

Chine: Compresseurs (4 projets) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/17/Add.1)

32. Ayant constaté que la stratégie de la Chine dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale prévoyait le regroupement des 73 usines de compresseurs existantes en 24 usines, dont six avaient déjà été approuvées, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les projets sous réserve que le montant de la subvention soit calculé en utilisant un coefficient d'actualisation de 26% pour les améliorations technologiques. Les montants approuvés sont indiqués dans l'Annexe V au présent rapport;
- b) qu'à l'avenir, les projets soumis pour les usines qui n'ont pas encore été approuvées devraient inclure des renseignements complets sur les conditions d'origine, ainsi que les coûts détaillés des biens d'équipement demandés, afin de permettre une détermination précise du coefficient d'actualisation pour améliorations techniques, ainsi que des surcoûts admissibles.

(Décision 20/21)

Chine: Remplacement du CFC-11 par du cyclopentane comme agent de gonflage et du CFC-12 par du HFC-134a comme frigorigène dans les ateliers de fabrication de Gansu Changfeng Baoan Industry Co. Ltd. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/17)

33. Ayant pris note des débats du Sous-comité sur l'examen des projets visant à déterminer si les coûts d'exploitation liés aux compresseurs à base de HFC-134a, tels que les augmentations des coûts de lubrifiants, constituaient des surcoûts admissibles, ainsi que de la recommandation du Sous-Comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 25 et 26), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les coûts d'investissement du projet indiqués dans l'Annexe V au présent rapport, en attendant que la Banque mondiale détermine, en consultant le Secrétariat, le montant exact des coûts d'exploitation et les possibilités éventuelles de double comptage;
- b) d'examiner la question des coûts d'exploitation à une réunion ultérieure.

(Décision 20/22)

Inde: Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs domestiques à des agents de gonflage à base de cyclopentane et de R-600 ou de HFC-134a à Godrej-GE Appliances Ltd. (GGEAL) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/22/Add.1)

34. Ayant pris note des débats du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 27 et 28), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le projet de reconversion de la partie mousse de la production de réfrigérateurs à GGEAL (Inde) au coût de \$US 3 041 474, incluant les coûts de soutien de l'agence de \$US 349 904, étant entendu que des coûts additionnels pourraient être soumis pour la modification des gabarits de gonflage de mousse jusqu'à la limite indiquée dans les barèmes pour la reconversion du matériel de réfrigération domestique, qui serait, dans ce cas, d'un maximum de \$US 640 800, si le coût réel était supérieur à la somme du montant approuvé pour les gabarits dans le projet, additionné d'un montant proportionnel aux réserves pour imprévus ou, si ce dernier chiffre est supérieur, la partie des réserves pour imprévus non utilisées pour d'autres parties du projet;
- b) de demander à la Banque mondiale de veiller à ce que la modification des gabarits fasse l'objet d'un appel d'offres avec la participation de fournisseurs locaux dans la mesure du possible, de manière que les travaux soient faits avec le maximum d'efficacité en fonction des coûts et dans le respect des normes de sécurité appropriées et, à cette fin, de consulter le Secrétariat du Fonds pour la préparation des spécifications relatives aux appels d'offres;

- c) que le coût des travaux de modification, avec tous les détails techniques pertinents, apparaîtrait dans la base de données des coûts, en regard des coûts d'autres opérations analogues, afin de fournir les renseignements nécessaires pour aider à la préparation de projets comportant de futures activités de cette nature.

(Décision 20/23)

Indonésie: Assistance technique pour l'élimination d'ODS dans la production de réfrigérateurs domestiques à P.T. Goldstar Astra Electronics (GSA) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/23 et Corr.1)

35. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 13 et 14), et tenant compte de la décision qu'il avait adoptée à la présente réunion (Décision 20/5), le Comité exécutif a décidé que le financement ne serait assuré que proportionnellement à la participation locale à la propriété de l'entreprise.

(Décision 20/24)

Nigeria: Reconversion à des technologies sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Royal Foam Products (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/31)

36. Après avoir pris note des opinions exprimées au sein du Sous-comité sur l'examen des projets quant à savoir si la Décision 19/8 du Comité exécutif était applicable ou non à ce projet, ainsi que des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 31 à 33), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le financement de \$US 34 000, soit approximativement 50% du coût du projet;
- b) de préciser que la Décision 19/8 s'applique à n'importe quel projet, quel que soit le secteur, pour l'installation de matériel de sécurité dans les entreprises qui n'utilisent plus de substances réglementées;

(Décision 20/23)

Financement rétroactif

37. En examinant les questions soulevées par le projet du Nigeria, le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat d'établir une note de politique générale, que le Comité examinera à sa vingt-et-unième réunion, concernant la question globale du financement rétroactif et couvrant, entre autres, les années qui serviront de base pour déterminer la consommation d'ODS, afin de fournir des principes directeurs aux agences d'exécution.

(Décision 20/26)

Thaïlande: Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a dans la fabrication de compresseurs à Sanyo Universal Co. Ltd et remplacement du CFC-12 par du HFC-134a dans la fabrication de compresseurs à Kulthorn Kirby Public Company Limited - Phase 2 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/35)

38. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 34 et 35), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les coûts d'investissement de ces deux projets, à savoir \$US 673 680 et \$US 808 234 respectivement (Annexe V);
- b) de charger le Secrétariat et la Banque mondiale de collaborer à l'établissement d'une procédure pour le traitement des coûts d'exploitation dans ce cas particulier;
- c) constatant qu'un taux de 15% pour les imprévus avait été demandé pour 30% du matériel dans les deux projets, et que la proportion exacte du matériel déjà acheté n'était pas connue au moment de l'approbation, de demander à la Banque mondiale de mentionner l'emploi des réserves pour imprévus dans son rapport d'achèvement du projet.

(Décision 20/27)

Uruguay: Fabrication de condensateurs à flux parallèle pour les systèmes de climatisation de véhicules à base de HFC-134a à Panasco (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/37)

39. Ayant pris note des débats du Sous-comité sur l'examen des projets et de la recommandation du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 36 à 38), le Comité exécutif a décidé:

- a) de ne pas approuver le projet à ce stade, en raison notamment de sa non conformité à la Décision 17/6, de la médiocrité du rapport coût-efficacité et de l'admissibilité des surcoûts au titre des lignes directrices en vigueur;
- b) d'inviter la Banque mondiale à revoir le projet pour répondre aux préoccupations exprimées par le Sous-comité, en vue d'une nouvelle présentation du projet à une réunion ultérieure du Comité exécutif.

(Décision 20/28)

Zimbabwe: Remplacement de la production de systèmes de polyol à base de CFC-11 par des systèmes spécifiques à base de HCFC-141b à Trinidad Industries (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/39)

40. Tenant compte de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 39), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver le projet, considéré comme non admissible aux fins de financement.

(Décision 20/29)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES

a) Rapport périodique global

41. Le Secrétariat a présenté le rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/40 et Corr.1), qui résumait les rapports périodiques et les rapports financiers des agences d'exécution, présentés sous forme narrative et sous forme de bases de données. Ce rapport précisait que les agences avaient enregistré des retards de mise en oeuvre et en énumérait un certain nombre des raisons.

42. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique global;
- b) de reconnaître la nécessité d'assurer une mise en oeuvre aussi rapide que possible des projets approuvés;
- c) de noter que le rapport périodique global identifiait plusieurs raisons des retards et que des mesures ont été prises pour y remédier;
- d) d'encourager l'intensification des efforts dans ce domaine;
- e) d'inviter les agences d'exécution à souligner, dans leurs rapports périodiques futurs, les mesures adoptées et les progrès réalisés dans la réduction et l'élimination de ces retards.

(Décision 20/30)

b) Rapports périodiques sur la coopération bilatérale

43. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction des rapports présentés par les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France et de la Suisse (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/41);

- b) de prendre note du montant de \$US 324 613 à titre de compensation pour des approbations futures, indiqué dans le rapport périodique du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

(Décision 20/31)

c) Rapport périodique du PNUD

44. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/42);
- b) de prendre note de la demande du PNUD qui souhaitait que le Comité exécutif lui fournisse des lignes directrices sur la manière d'établir un équilibre entre les nouvelles propositions de projets soumises par des pays ayant ratifié le Protocole récemment et la nécessité de terminer l'élimination des ODS dans les différents secteurs dans les pays ayant ratifié le Protocole antérieurement et ayant déjà des projets soumis ou approuvés.

(Décision 20/32)

d) Rapport périodique du PNUE

45. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/43);
- b) de charger le Sous-comité des questions financières d'examiner les incidences de la Décision 17/22 relativement à la demande du PNUE concernant des ajustements aux approbations de projets.

(Décision 20/33)

e) Rapport périodique de l'ONUDI

46. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/44).

f) Rapport périodique de la Banque mondiale

47. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/45).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

48. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif était saisi des programmes de pays de Bahreïn (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/46), de la Croatie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/47), de l'Éthiopie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/48), du Honduras (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/49), de la Jamaïque (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/50), du Lesotho (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/51), de l'ex-République yougoslave de Macédoine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/52), du Pakistan (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/53 et Add.1), de la République-Unie de Tanzanie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/54) et de Trinité-et-Tobago (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/55).

49. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les programmes de pays de Bahreïn, de la Croatie, de l'Éthiopie, du Honduras, de la Jamaïque, du Lesotho, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie et de Trinité-et-Tobago, tout en faisant observer que cette approbation ne signifiait pas que les projets qui les composent ni leurs niveaux de financement étaient également approuvés, sauf dans les cas qui figurent à l'Annexe IV au présent rapport;
- b) de demander aux agences d'exécution retenues par les Gouvernements de Bahreïn, du Honduras, du Lesotho et de Trinité-et-Tobago, d'aider les pays en question à préparer le programme de récupération et de recyclage des frigorigènes indiqué dans leurs programmes de pays respectifs.
- c) d'inviter le Gouvernement de la Finlande à lui soumettre de nouveau le programme de récupération et de recyclage de frigorigène inclus dans le programme de pays;

(Décision 20/34)

50. Le Comité exécutif a invité les Gouvernements de Bahreïn, de la Croatie, de l'Éthiopie, du Honduras, de la Jamaïque, du Lesotho, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie et de Trinité-et-Tobago à lui présenter chaque année des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des programmes de pays, conformément à sa décision concernant la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Établi selon la présentation approuvée, le rapport initial couvrant la période du 18 octobre 1996 au 31 décembre 1997 devrait être soumis au Secrétariat du Fonds le 31 mars 1998 au plus tard.

(Décision 20/35)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS

51. Le Secrétariat a présenté le rapport mis à jour sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de pays approuvés entre février 1992 et décembre 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/56/Rev.1).

52. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport mis à jour;
- b) de noter que le Secrétariat révisera le document pour tenir compte des nouveaux rapports soumis par les pays suivants: Brésil, Botswana, Colombie, Équateur, Guatemala, Philippines et République islamique d'Iran;
- c) de prier instamment les pays qui doivent rendre compte de la mise en oeuvre de leurs programmes de pays, de veiller à ce que les rapports soient soumis au Secrétariat du Fonds avant le 31 mars de chaque année;
- d) de charger le Secrétariat de préparer un document sur les incidences de l'application de différentes années de référence;
- e) d'inviter les membre du Comité exécutif à proposer par écrit au Secrétariat du Fonds des améliorations à la présentation des données de mise en oeuvre pour que le Secrétariat puisse soumettre une nouvelle forme de présentation de ces dossiers au Comité.

(Décision 20/36)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: DIVERGENCES ENTRE LES DONNÉES COMMUNIQUÉES PAR UNE PARTIE AU SECRÉTARIAT DE L'OZONE ET CELLES QU'ELLE A PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL

53. Ayant examiné le rapport du Secrétariat sur les divergences entre les données communiquées par une partie au Secrétariat de l'ozone et celles qu'elle a présentées au Comité exécutif du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/57), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de la déclaration du représentant de Secrétariat de l'ozone, selon lequel la présentation des données communiquées au titre de l'Article 7 du Protocole ne pouvait être révisée que par une décision de la Réunion des Parties;
- b) de charger le Secrétariat du Fonds de préparer, pour qu'il l'examine à sa vingt-et-deuxième réunion, un document révisé qui décrirait clairement les deux mécanismes parallèles de communication de données utilisés dans le cadre du

Protocole de Montréal, compte tenu de toute décision qui pourrait être prise sur la question par la huitième Réunion des Parties;

- c) qu'il serait nécessaire d'examiner les moyens de coordonner et d'harmoniser ces deux mécanismes afin, d'une part, d'éviter le chevauchement des tâches et de la communication des données et, d'autre part, d'assurer une plus grande transparence des données fournies.

(Décision 20/37)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION DESTINÉ AU FONDS MULTILATÉRAL

54. Le Chef du Secrétariat a présenté le projet de rapport sur un système de surveillance et d'évaluation destiné au Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/58), en rappelant qu'à sa dix-neuvième réunion, le Comité exécutif avait approuvé un cadre de référence pour l'établissement d'un système de surveillance et d'évaluation (Décision 19/40).

55. Le consultant et représentant d'Universalialia a présenté le projet de rapport.

56. Ayant pris note du document soumis, le Comité exécutif a décidé:

- a) de demander au consultant de poursuivre ses travaux, dont il lui rendra compte à une réunion ultérieure, en concentrant son attention sur les facteurs suivants:
- i) bien que d'importantes modifications aient été proposées dans le domaine de l'évaluation, le système de surveillance proposé était déjà largement mis en place, comme en témoigne le système de compte rendu actuel;
 - ii) il importe que les fonctions de surveillance et d'évaluation n'entraînent pas de coûts excessifs et n'aient pas pour effet de gonfler un Secrétariat actuellement minimal et efficace;
 - iii) les évaluations devront être faites avec la participation de toutes les parties intéressées;
 - iv) les décisions relatives à la portée des évaluations externes et au nombre d'évaluations à réaliser dans une année devraient peut-être rester la prérogative de la Réunion des Parties;
- b) d'inviter ses propres membres à soumettre d'autres observations par écrit au Secrétariat du Fonds afin de faciliter la tâche du consultant.

(Décision 20/38)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: OCTROI DE PRÊTS À DES TAUX FAVORABLES AUX FINS D'ÉLIMINATION DES ODS

57. Les représentants de la Banque mondiale et du Secrétariat du Fonds ont présenté leurs parties respectives d'un document conjoint sur l'octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination des ODS (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/59).

58. À l'issue d'un débat sur les méthodes décrites dans le document et sur les observations du Secrétariat, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du document conjoint Banque mondiale/Secrétariat du Fonds sur l'octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination des ODS;
- b) de prendre note des renseignements fournis au cours du débat du Comité sur l'intérêt manifesté par la Banque interaméricaine de développement envers l'octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination d'ODS et de la possibilité de trouver des fonds à partir d'autres sources, notamment le secteur privé;
- c) de noter également les réserves exprimées par certains membres du Comité concernant l'octroi de prêts à des taux favorables par le Fonds multilatéral;
- d) qu'il était nécessaire, compte tenu du débat du Comité exécutif à la présente réunion, d'élargir la portée de l'examen des diverses possibilités d'octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination des ODS;
- e) de demander au Secrétariat et à la Banque mondiale de préparer, aux fins de soumission au Comité exécutif par l'intermédiaire de son Sous-comité des questions financières, un autre rapport qui examinerait les options pratiques d'octroi de prêts à des taux favorables aux fins d'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5, notamment par l'intermédiaire des banques régionales de développement et du secteur privé.

(Décision 20/39)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DU PNUE SUR LES BESOINS DES PAYS À FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION D'ODS (PFV)

59. Le représentant du PNUE a présenté le rapport de son organisation sur la poursuite de ses travaux relatifs aux besoins des pays à faible volume de consommation d'ODS (PFV) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/60), préparé conformément à Décision 19/30 du Comité exécutif.

60. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport du PNUE sur la poursuite de ses travaux relatifs aux besoins des pays à faible volume de consommation d'ODS;
- b) de prendre note de la déclaration du représentant du PNUE, selon laquelle la plus grande partie de la consommation d'ODS dans les PFV était concentrée dans le secteur de la réfrigération, notamment dans les sous-secteurs de la réparation et de l'entretien, et que l'élimination des ODS pourrait être réalisée essentiellement dans le cadre de projets autres que des projets d'investissement;
- c) de demander au PNUE de veiller à ce que des consultations adéquates aient lieu afin que toute politique formulée à l'intention des PFV tienne pleinement compte des besoins de ces pays;
- d) d'entériner en principe la modalité proposée pour les mesures futures, notamment l'établissement de plans de gestion des frigorigènes sous réserve d'une étude des détails opérationnels à présenter dans le programme de travail du PNUE;
- e) d'encourager le PNUE à poursuivre sa recherche des moyens de répondre aux besoins des PFV, compte tenu de la nécessité d'arrêter en 1999 la consommation de substances réglementées indiquées dans le Groupe 1 de l'Annexe A au Protocole;
- f) de demander au PNUE de regrouper les propositions figurant dans son rapport, aux fins d'examen et d'entérinement par le Comité exécutif et, dans le cadre de cette tâche, de déterminer si les fonds alloués aux projets des PFV seraient suffisants pour permettre à ces pays de se conformer aux mesures de contrôle de 1999.

(Décision 20/40)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉLIMINATION DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

61. Le Secrétariat a présenté son rapport sur l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les petites et moyennes entreprises (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/61), préparé conformément à la Décision 19/31 du Comité exécutif.

62. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note des décisions qu'il a déjà prises et qui pourraient aider les petites et moyennes entreprises dans les pays à faible volume de consommation d'ODS et dans le cadre de projets parapluies en phase finale;

- b) de charger le Secrétariat de lui fournir, en coopération avec les agences d'exécution et les pays intéressés, des renseignements pertinents sur les PME, notamment les meilleures informations disponibles sur le secteur des PME et toute information disponible qui pourrait être utile à l'évaluation des incidences sur le calendrier global d'élimination;
- c) de charger le Secrétariat, sur la base de ces informations et compte tenu, entre autres, de la note PNUD/PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/54) et des observations correspondantes:
 - i) de préciser la définition des petites et des moyennes entreprises;
 - ii) de soumettre à la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif des recommandations d'options permettant d'accélérer l'élimination dans le secteur des PME, incluant la possibilité d'un créneau de financement avec des seuils de coût-efficacité appropriés;
- d) d'inviter les membres du Comité exécutif à adresser par écrit des observations supplémentaires au Secrétariat;
- e) de réitérer les lignes directrices existantes du Comité exécutif sur le choix des HCFC comme technologie de remplacement, applicables à tous les projets du Fonds multilatéral.

(Décision 20/41)

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: CONSOMMATION SECTORIELLE RÉSIDUELLE ET PROJETS PARAPLUIES

63. Le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'aux fins de la Décision 19/32, une limite maximale de \$US 4 millions s'appliquerait aux projets parapluies en phase finale;
- b) que la question resterait ouverte aux débats et qu'il y aurait lieu de la réexaminer avant la fin de la période de 18 mois;
- c) que la Décision 19/32 ne ferait pas obstacle à un nouvel examen de la question.

(Décision 20/42)

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU SOUS-GROUPE DU SECTEUR DE LA PRODUCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

64. Le représentant du Secrétariat a présenté le rapport de la première réunion du Sous-groupe du secteur de la production (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/63). Il appelé l'attention du comité sur la recommandation du sous-groupe (paragraphe 16) qu'une présentation détaillée sur la méthode no 2 de calcul des coûts de fermeture des usines de production d'ODS soit soumise au Comité exécutif à sa vingtième réunion.

65. Ayant pris note de l'intervention d'un membre du Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'accepter le rapport et d'en saisir le Groupe d'experts sur la production des produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone, pour qu'il y donne suite compte tenu des observations formulées par divers représentants;
- b) de demander à l'Inde de présenter au groupe d'experts un document sur l'arrêt forcé des activités;
- c) de recommander que le Comité exécutif qui sera nommé par la huitième Réunion des Parties ré-instituée d'urgence le Sous-groupe du secteur de la production;
- d) de demander au groupe d'experts de lui soumettre à nouveau le rapport à sa vingtième réunion, par l'intermédiaire du Sous-groupe secteur de la production, en y incluant des informations sur l'arrêt forcé des activités.

(Décision 20/43)

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES POUR LE CALCUL DES SURCOÛTS DANS LE SECTEUR DU TABAC

66. Ayant pris en considération le débat du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les lignes directrices pour le calcul des surcoûts dans le secteur du tabac (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/64), ainsi que la recommandation de cet organe (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphes 51 et 52), le Comité exécutif a décidé d'inviter la Banque mondiale à lui soumettre le projet indonésien à sa prochaine réunion, en appliquant les lignes directrices provisoires pour le calcul des surcoûts et, aux fins de comparaison, en calculant les redevances d'exploitation pour le transfert des technologies, en termes de coûts d'investissement et de coûts d'exploitation.

(Décision 20/44)

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: COÛTS LIÉS À LA SÉCURITÉ DANS LES PROJETS UTILISANT LES TECHNOLOGIES À BASE D'HYDROCARBURES

67. Le Secrétariat a présenté son rapport sur les coûts liés à la sécurité dans les projets utilisant les technologies à base d'hydrocarbures (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/65), préparé conformément à la Décision 17/14 du Comité exécutif.

68. Le Comité exécutif a pris note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/65 et de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 54) et il a décidé:

- a) d'approuver les recommandations présentées dans le document du Secrétariat sur les coûts liés à la sécurité dans les projets utilisant les technologies à base d'hydrocarbures, à savoir:
 - i) En ce qui concerne les projets de réfrigération domestique:
 - a. Les coûts d'investissement et les coûts totaux unitaires des technologies «tout hydrocarbures» étaient supérieurs aux coûts correspondants des technologies à base de HCFC/HFC. L'augmentation des coûts totaux du projet (coût d'investissement plus coût d'exploitation) variait entre 15,6% et 55,1% pour les diverses catégories de projets;
 - b. Une actualisation de 35% du numérateur était suffisante pour conserver la parité entre les technologies à base de HCFC-141b/HFC-134a et celles qui sont à base de cyclopentane/HFC-134a dans le secteur de la réfrigération domestique;
 - c) Le nombre de projets approuvés pour la reconversion à la technologie à base de cyclopentane/isobutane était insuffisant pour permettre de tirer des conclusions fiables;
 - ii) En ce qui concerne les projets de réfrigération commerciale, il n'était pas nécessaire d'appliquer un coefficient d'actualisation pour tenir compte des coûts supplémentaires liés à la sécurité qui sont propres aux technologies à base d'hydrocarbures, parce qu'en moyenne les projets utilisant des technologies à base d'hydrocarbures avaient déjà un rapport coût-efficacité qui se situe dans une marge de 1% de la valeur du seuil pour le secteur, et qu'ils ne seraient donc pas désavantagés lors de l'examen des projets aux fins du financement;

- iii) En ce qui concerne les projets de mousse de polyuréthane rigide, il n'était pas nécessaire d'appliquer un coefficient d'actualisation pour tenir compte des coûts supplémentaires liés à la sécurité qui sont propres aux technologies à base d'hydrocarbures, parce que l'analyse statistique a démontré qu'en moyenne, les projets utilisant des technologies à base d'hydrocarbures avaient déjà un rapport coût-efficacité inférieur à la valeur du seuil pour le secteur et qu'ils ne seraient donc pas désavantagés lors de l'examen des projets aux fins du financement.
- b) qu'il conviendrait cependant que le Secrétariat examine d'autres renseignements sur la reconversion dans le secteur de la réfrigération commerciale et qu'il lui en rende compte à sa vingt-deuxième réunion.

(Décision 20/45)

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: COÛTS D'INVESTISSEMENT ET COÛTS D'EXPLOITATION DANS LE SOUS-SECTEUR DES EXTINCTEURS HALOGÈNES

69. Ayant examiné le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/66 et la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 56), le Comité exécutif a décidé:

- a) que, dans son plan d'activités pour 1997, la priorité de financement devrait être accordée à la préparation de projets dans le sous-secteur des extincteurs halogènes;
- b) qu'en attendant que le Comité décide d'entériner ou non l'accord sur les catégories des coûts admissibles présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/66 à titre d'addition aux lignes directrices, les agences d'exécution devraient utiliser ces catégories à titre intérimaire pour la préparation des projets dans le sous-secteur des extincteurs halogènes qu'ils soumettront à la prochaine réunion du Comité exécutif.

(Décision 20/46)

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTUDE DE COMPARAISON ENTRE LES MACHINES DE GONFLAGE DE MOUSSE À BASSE PRESSION ET À HAUTE PRESSION

70. Le Comité Exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/67);

- b) de demander au Secrétariat et à l'agence d'exécution de collaborer à la résolution des questions techniques en suspens.

(Décision 20/47)

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DE RÉFRIGÉRATION DOMESTIQUE AUX PHILIPPINES

71. Le Comité exécutif a pris note du rapport sur la mise en oeuvre des projets de réfrigération domestique aux Philippines et des observations du Secrétariat les concernant (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/68/Rev.1).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR: APPLICATION DE TECHNOLOGIES À BASE D'HYDROCHLOROFLUOROCARBURES (HCFC) DANS LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS MULTILATÉRAL

72. Ayant examiné le rapport du Secrétariat sur l'application de technologies à base d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans les projets financés par le Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/69) et la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/5, paragraphe 59), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport du Secrétariat;
- b) de demander aux agences d'exécution de veiller à ce que des informations adéquates sur toutes les technologies de remplacement soient fournies aux entreprises qui veulent remplacer les CFC;
- c) de réitérer les termes du paragraphe b) de sa Décision 19/2 selon lesquels, dans les cas où une reconversion aux HCFC serait recommandée, les agences d'exécution seraient invitées à fournir une explication complète des raisons pour lesquelles cette reconversion était recommandée, avec des éléments justificatifs montrant que les critères établis par le Comité exécutif pour les substances de transition avaient été respectés, et elles devraient également préciser clairement que les entreprises intéressées avaient accepté d'assumer le coût d'une reconversion ultérieure à des substances ne contenant pas de HCFC.

(Décision 20/48)

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN COURS CONCERNANT LES PRODUITS DE REMPLACEMENT DU BROMURE DE MÉTHYLE.

73. Le Comité exécutif a examiné un rapport de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/70) rédigé en consultation avec d'autres agences des Nations-Unies et avec le Comité des choix techniques sur le bromure de méthyle. Ce rapport présentait la conclusion fondamentale qu'il n'y avait pas de produit de remplacement unique pour le bromure de méthyle, et que les solutions existantes étaient constituées de combinaisons de plusieurs produits chimiques et/ou technologies.

74. Le Comité exécutif a également examiné une proposition de lignes directrices de politique générale pour le bromure de méthyle, qui avait été diffusée à sa dix-neuvième réunion.

75. Après avoir examiné le rapport et les lignes directrices proposées, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter les lignes directrices intérimaires pour le bromure de méthyle figurant à l'Annexe VI au présent rapport;
- b) d'affecter le montant de \$US 100 000 aux agences d'exécution pour la préparation de projets de démonstration sur des solutions de remplacement du bromure de méthyle;
- c) de demander aux agences d'exécution de préparer une première série coordonnée de projets dont le coût total ne dépassera pas \$US 3 millions;
- d) de revoir à sa vingt-deuxième réunion l'applicabilité des lignes directrices intérimaires;
- e) d'autoriser le PNUD à utiliser une somme d'environ \$US 100 000 économisée dans le cadre de ses projets existants d'enquêtes sur le bromure de méthyle pour organiser des enquêtes sur le bromure de méthyle et un petit atelier pour les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient;
- f) de demander au PNUD et au PNUE de soumettre conjointement à la vingt-et-unième réunion du Comité exécutif une proposition de projet concernant des enquêtes sur les données relatives au bromure de méthyle et un atelier pour les pays francophones d'Afrique.

(Décision 20/49)

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTUDE SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

76. Conformément à la décision 19/37, le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/60 (Projet de cadre de référence pour l'étude sur le transfert des technologies) avait été soumis de nouveau (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/71) à l'examen du Comité exécutif à la présente réunion. À l'issue d'un échange de vues, un groupe de travail ad hoc composé des représentants de l'Autriche, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique et de l'Inde a été chargé d'examiner la question et d'essayer d'effacer les divergences entre les points de vue exprimés, afin d'en faire rapport au Comité exécutif avant la fin de la réunion.

77. Le Comité exécutif a ainsi appris que le principal point de discorde qui subsistait reposait sur une question de principe, à savoir: le point 21 a) des mesures qu'il était recommandé de prendre pour améliorer le fonctionnement du Protocole de Montréal, conformément à la Décision VII/22 de la septième Réunion des Parties, exige-t-il une définition de l'expression «conditions équitables et extrêmement avantageuses nécessaires pour éliminer les ODS», et cette expression s'applique-t-elle à toutes les autres tâches couvertes par le cadre de référence, que cette expression ait été utilisée explicitement ou non. Certains membres estimaient que le contexte du rapport demandé était inclus dans le point 21 a) et s'appliquait par conséquent à toutes autres tâches et qu'il fallait donc définir l'expression en question. D'autres membres estimaient au contraire que la décision avait été proposée et acceptée, étant entendu que l'on ne pourrait en changer un seul mot; que, vu son libellé, elle n'imposait pas au Comité exécutif de définir les conditions équitables et extrêmement avantageuses nécessaires pour éliminer les ODS et que, par conséquent, il ne conviendrait pas que le Comité exécutif ni un consultant définissent une expression figurant dans le Protocole de Montréal. Il a donc été convenu que les consultations allaient se poursuivre et l'on espérait trouver une solution mutuellement acceptable pour contourner la difficulté d'ici à la prochaine réunion des Parties.

78. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport verbal du groupe de travail ad hoc;
- b) de convenir qu'aucune décision concernant le transfert des technologies ne pouvait être prise pour le moment.

(Décision 20/50)

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

a) Plan d'élimination des halons en Chine - Présentation de la Banque mondiale

79. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du plan d'élimination des halons en Chine qui a été soumis par la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/Inf.3) et complété par une présentation du représentant de la Banque;
- b) de recommander que, lorsque la huitième Réunion des Parties aurait élu le nouveau Comité exécutif, le Président de ce comité soit invité à instituer aussi rapidement que possible un sous-comité pour s'occuper des modalités et des questions techniques découlant de la stratégie dans le secteur des halons, en vue de présenter des propositions à la vingt-et-unième réunion du Comité exécutif;
- c) de demander à la Banque mondiale de diffuser une liste des questions spécifiques requérant l'attention du Comité exécutif nouvellement constitué.

(Décision 20/51)

b) Rapport du Comité exécutif à la huitième Réunion des Parties

80. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de préparer, de concert avec le Président et le Vice-président du comité, le rapport dudit comité pour le soumettre à la huitième Réunion des Parties.

c) Amendement du mandat du Sous-comité sur l'examen des projets

81. Le Comité exécutif a décidé d'amender le mandat du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 173) pour permettre à trois représentants des ONG - un représentant désigné par les ONG environnementales, un autre par les ONG industrielles et le troisième par les ONG de la communauté universitaire - d'assister aux réunions du sous-comité, mais sans participer à ses délibérations. Le mandat révisé est reproduit à l'Annexe VII au présent rapport.

(Décision 20/52)

d) Examen des notes de politique générale demandées au Secrétariat

82. Conformément à sa Décision 20/14, le Comité exécutif a examiné la liste des notes de politique générale demandées au Secrétariat pour les deux réunions suivantes. Constatant qu'il serait préférable que les documents mentionnés dans les décisions 20/26 et 20/36 soient disponibles aux fins d'examen à la vingt-et-unième réunion afin d'alléger la charge de travail de la vingt-deuxième, le Comité exécutif a décidé de laisser au Secrétariat le soin de déterminer lesquelles de ces notes pourraient être préparées à temps et leur date de diffusion.

(Décision 20/53)

83. Le Secrétariat s'est engagé à déployer le maximum d'efforts pour que les documents en question soient prêts à temps pour la vingt-et-unième réunion.

e) Date et lieu de la vingt-et-unième réunion du Comité exécutif

84. Le Comité exécutif a décidé de tenir sa vingt-et-unième réunion à Montréal du 17 au 19 février 1997.

(Décision 20/54)

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

85. À sa séance de clôture, le 18 octobre 1996, le Comité exécutif a adopté le présent rapport, en se fondant sur le projet de rapport publié sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/L.1.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

86. À la séance de clôture de la réunion, le Président, au nom du Comité exécutif, du Secrétariat du Fonds et des agences d'exécution, a rendu hommage à Mme Tcheknavorian, qui allait bientôt quitter l'ONUDI. Le texte de l'hommage rendu par le Président figure à l'Annexe VIII.

87. Le Comité exécutif a rendu hommage au Président sortant, S.E. Prof. S.K. Ogeri, en soulignant l'impartialité et la bonne humeur avec lesquelles il avait toujours dirigé les travaux du Comité.

88. Le Président a déclaré close la vingtième réunion du Comité exécutif le vendredi 18 octobre 1996, à 15 h 30.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL		
État du Fonds au 16 octobre 1996 en \$US		
REVENUS		
Contributions recues:-		
- Paiements en espèces		424,005,172
- Billets à ordre		93,315,396
Coopération bilatérale		15,550,995
Intérêts créditeurs		28,697,826
Revenus divers		2,840,248
TOTAL		564,409,637
AFFECTATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF ET ÉTAT DES COMPTES DES AGENCES		
PNUD		
- Décaissements en espèces		141,503,243
- Intérêts créditeurs retenus	135,149,310	
- À percevoir du Fonds	6,290,192	
	63,741	
PNUE		
- Décaissements en espèces		21,518,001
- Intérêts créditeurs retenus	17,455,352	
- À percevoir du Fonds	897,420	
	3,165,229	
ONUDI		
- Décaissements en espèces		90,438,119
- Intérêts créditeurs retenus	87,236,329	
- À percevoir du Fonds	3,966,953	
	(765,163)	
Banque mondiale		
- Décaissements en espèces		220,933,653
- Billets à ordre encaissés	118,952,828	
- Billets à ordre retenus	13,422,471	
- Intérêts créditeurs retenus	73,074,955	
- À percevoir du Fonds	12,148,253	
	3,335,146	
Coopération bilatérale		15,550,995
Coûts des réunions du Secrétariat et du Comité exécutif (1991-1996)		15,710,497
- Comprend fonds prévus pour contrats de personnel jusqu'en 1998		
Appui du Programme (1991-1998)		923,920
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre de nouveaux projets bilatéraux		4,866,777
TOTAL		511,445,205
SOLDE DISPONIBLE		52,964,433

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1991 - 1996
AU 16 OCTOBRE 1996

DESCRIPTION	1991 (\$US)	1992 (\$US)	1993 (\$US)	1994 (\$US)	1995 (\$US)	1996 (\$US)	TOTAL (\$US)
CONTRIBUTIONS PROMISES	53,308,224	73,322,709	112,897,375	148,369,289	148,143,050	152,011,031	688,051,678
VERSEMENTS EN ESPÈCES	45,566,338	58,532,941	90,205,716	101,778,970	99,724,453	28,196,754	424,005,172
ASSISTANCE BILATÉRALE	480,000	1,726,772	2,282,736	4,874,062	5,568,635	618,790	15,550,995
BILLETS À ORDRE	0	3,283,914	7,994,173	24,160,513	25,138,979	32,737,818	93,315,396
TOTAL DES VERSEMENTS	46,046,338	63,543,627	100,482,625	130,813,545	130,432,067	61,553,362	532,871,563
CONTRIBUTIONS CONTESTÉES	0	0	0	0	0	1,364,811	1,364,811
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	7,261,886	9,779,082	12,414,750	17,555,744	17,710,983	89,092,858	153,815,304
PAIEMENTS/ENGAGEMENTS %	86.38%	86.66%	89.00%	88.17%	88.04%	40.49%	77.45%

INTERÊTS CRÉDITEURS	540,614	1,757,933	3,025,097	5,701,779	11,211,677	6,460,726	28,697,826
REVENUS DIVERS	703,334	522,219	216,520	651,433	428,554	318,188	2,840,248

TOTAL DES REVENUS	47,290,286	65,823,779	103,724,242	137,166,757	142,072,298	68,332,276	564,409,637
-------------------	------------	------------	-------------	-------------	-------------	------------	-------------

1991 - 1996	Total des arriérés de contributions	153,815,304
	%age du total des engagements	22.36%
1991 - 1996	Arriérés de contributions des économies en transition	75,584,119
	%age du total des engagements	10.99%

1991 - 1995	Total des arriérés de contributions	64,722,445
	%age du total des engagements	12.07%
1991 - 1995	Arriérés de contributions des économies en transition	63,703,262
	%age du total des engagements	11.88%

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1991-1996 (EN \$ US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	CONTRIBUTIONS CONTESTÉES (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	12,169,842	11,492,463	231,407	0	0	445,972
AUTRICHE (*)	6,212,240	6,080,450	131,790	0	0	0
AZERBAIJAN	63,182	0	0	0	0	63,182
BÉLARUS	3,309,593	0	0	0	0	3,309,593
BELGIQUE	8,588,289	8,588,289	0	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	34,833	0	0	0	0	34,833
BULGARIE	897,207	753,523	0	0	0	143,684
CANADA	24,948,120	17,570,667	2,186,483	0	0	5,190,970
CHYPRE	148,670	148,670	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2,903,667	2,863,095	0	0	0	40,572
DANEMARK	5,399,598	5,194,598	205,000	0	0	0
FINLANDE (*)	4,574,634	4,359,543	0	0	0	(*) 215,091
FRANCE (*)	49,291,382	5,921,449	800,031	39,984,363	693,288	(*) 1,892,251
GEORGIE	109,589	0	0	0	0	109,589
ALLEMAGNE	72,586,953	39,905,823	1,355,296	31,154,348	171,486	0
GRÈCE	2,938,344	3,238,531	0	0	0	(300,187)
HONGRIE	1,420,925	1,420,925	0	0	0	0
ISLANDE	241,067	188,818	0	0	0	52,249
IRLANDE	1,498,654	1,446,898	0	0	0	51,756
ISRAËL	1,574,736	1,574,736	0	0	0	0
ITALIE	35,611,289	28,644,156	0	0	0	6,967,133
JAPON	103,665,716	76,783,706	0	0	0	26,882,010
KOWEÏT	396,852	0	0	0	0	396,852
LATVIE	143,684	0	0	0	0	143,684
LIECHTENSTEIN	80,356	80,356	0	0	0	0
LITHUANIE	148,038	0	0	0	0	148,038
LUXEMBOURG	499,552	499,552	0	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0	0
MONACO	59,787	59,787	0	0	0	0
PAYS-BAS	12,426,686	7,917,488	0	1,744,365	0	2,764,833
NOUVELLE-ZÉLANDE	1,928,536	1,928,536	0	0	0	0
NORVÈGE	4,436,982	3,461,671	0	0	0	975,311
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0	0
POLOGNE	3,327,029	473,318	0	0	0	2,853,711
PORTUGAL	1,708,280	1,229,333	0	0	0	478,947
FÉDÉRATION DE RUSSIE	54,813,611	0	0	0	0	54,813,611
SINGAPOUR	531,221	459,245	71,976	0	0	0
SLOVAQUIE	902,278	419,727	0	0	0	482,551
SLOVENIE	61,290	0	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	3,201,108	2,859,433	30,000	0	0	311,675
ESPAGNE	16,532,425	16,532,425	0	0	0	0
SUÈDE	9,271,415	8,682,563	0	0	0	588,852
SUISSE	9,116,083	8,312,471	242,600	0	0	561,012
TURKMENISTAN	56,603	0	0	0	0	56,603
UKRAÏNE	12,841,967	785,600	0	0	0	12,056,367
ÉMIRATS ARABES UNIS	1,623,182	559,639	0	0	0	1,063,543
ROYAUME-UNI	40,596,712	19,664,354	0	20,432,321	500,037	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (*)	173,751,570	133,858,367	10,296,412	0	0	29,596,791
OUBÉKISTAN	1,362,934	0	0	0	0	1,362,934
TOTAL	688,051,678	424,005,172	15,550,995	93,315,396	1,364,811	153,815,304

(*) Arriérés de contributions retenus par les Parties pour la coopération bilatérale

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1996 (EN \$US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	CONTRIBUTIONS CONTESTÉES (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2,577,608	2,131,636	0	0	0	445,972
AUTRICHE (*)	1,506,507	1,374,717	131,790	0	0	0
AZERBAÏJAN	63,182	0	0	0	0	63,182
BÉLARUS	509,426	0	0	0	0	509,426
BELGIQUE	1,754,689	1,754,689	0	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	34,833	0	0	0	0	34,833
BULGARIE	143,684	0	0	0	0	143,684
CANADA	5,403,397	195,427	17,000	0	0	5,190,970
CHYPRE	52,249	52,249	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	452,823	452,823	0	0	0	0
DANEMARK	1,249,617	1,249,617	0	0	0	0
FINLANDE (*)	1,075,455	860,364	0	0	0	215,091
FRANCE (*)	11,159,474	0	170,000	8,403,935	693,288	1,892,251
GEORGIE	109,589	0	0	0	0	109,589
ALLEMAGNE	15,748,660	0	0	15,577,174	171,486	0
GRÈCE	661,818	962,005	0	0	0	(300,187)
HONGRIE	243,828	243,828	0	0	0	0
ISLANDE	52,249	0	0	0	0	52,249
IRLANDE	365,742	313,986	0	0	0	51,756
ISRAËL	465,885	465,885	0	0	0	0
ITALIE	9,052,105	2,084,972	0	0	0	6,967,133
JAPON	26,882,010	0	0	0	0	26,882,010
KOWEÏT	110,303	0	0	0	0	110,303
LATVIE	143,684	0	0	0	0	143,684
LIECHTENSTEIN	17,416	17,416	0	0	0	0
LITHUANIE	148,038	0	0	0	0	148,038
LUXEMBOURG	121,914	121,914	0	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0	0
MONACO	17,416	17,416	0	0	0	0
PAYS-BAS	2,764,833	0	0	0	0	2,764,833
NOUVELLE-ZÉLANDE	417,990	417,990	0	0	0	0
NORVÈGE	975,311	0	0	0	0	975,311
PANAMA	0	0	0	0	0	0
POLOGNE	587,799	0	0	0	0	587,799
PORTUGAL	478,947	0	0	0	0	478,947
FÉDÉRATION DE RUSSIE	7,750,239	0	0	0	0	7,750,239
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	0
SLOVAQUIE	143,684	0	0	0	0	143,684
SLOVENIE	61,290	0	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	561,675	250,000	0	0	0	311,675
ESPAGNE	4,114,593	4,114,593	0	0	0	0
SUÈDE	2,137,847	1,548,995	0	0	0	588,852
SUISSE	2,107,368	1,546,356	0	0	0	561,012
TURKMENISTAN	56,603	0	0	0	0	56,603
UKRAÏNE	1,985,455	0	0	0	0	1,985,455
ÉMIRATS ARABES UNIS	330,909	0	0	0	0	330,909
ROYAUME-UNI	9,256,746	0	0	8,756,709	500,037	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37,916,667	8,019,876	300,000	0	0	29,596,791
OUBÉKISTAN	239,474	0	0	0	0	239,474
TOTAL	152,011,031	28,196,754	618,790	32,737,818	1,364,811	89,092,858

(*) Arriérés de contributions retenus par les Parties à titre de coopération bilatérale

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1995 (EN \$US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2,633,990	2,513,094	120,896	0	0
AUTRICHE	1,308,273	1,308,273	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	837,295	0	0	0	837,295
BELGIQUE	1,849,026	1,849,026	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	226,767	226,767	0	0	0
CANADA	5,424,973	4,523,393	901,580	0	0
CHYPRE	34,887	34,887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732,633	692,061	0	0	40,572
DANEMARK	1,133,837	928,837	205,000	0	0
FINLANDE	994,288	994,288	0	0	0
FRANCE	10,466,186	0	375,257	10,090,929	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	15,577,174	5,192,392	0	10,384,782	0
GRÈCE	610,528	610,528	0	0	0
HONGRIE	313,986	313,986	0	0	0
ISLANDE	52,331	52,331	0	0	0
IRLANDE	313,986	313,986	0	0	0
ISRAËL	401,204	401,204	0	0	0
ITALIE	7,483,323	7,483,323	0	0	0
JAPON	21,717,336	21,717,336	0	0	0
KOWEIT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	17,444	17,444	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	104,662	104,662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17,444	17,444	0	0	0
PAYS-BAS	2,616,547	872,182	0	1,744,365	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	418,647	418,647	0	0	0
NORVÈGE	959,400	959,400	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	819,851	0	0	0	819,851
PORTUGAL	348,873	348,873	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11,704,685	0	0	0	11,704,685
SINGAPOUR	0	0	0	0	0
SLOVAQUIE	226,767	0	0	0	226,767
SLOVENIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	715,189	715,189	0	0	0
ESPAGNE	3,453,841	3,453,841	0	0	0
SUÈDE	1,936,244	1,936,244	0	0	0
SUISSE	1,936,244	1,693,644	242,600	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	3,261,961	0	0	0	3,261,961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366,317	0	0	0	366,317
ROYAUME-UNI	8,756,709	5,837,806	0	2,918,903	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37,916,667	34,193,365	3,723,302	0	0
OUBÉKISTAN	453,535	0	0	0	453,535
TOTAL	148,143,050	99,724,463	5,568,635	25,138,979	17,710,983

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1994 (EN \$US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2,633,990	2,567,190	66,800	0	0
AUTRICHE	1,308,273	1,308,273	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	837,295	0	0	0	837,295
BELGIQUE	1,849,026	1,849,026	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	226,767	226,767	0	0	0
CANADA	5,424,973	4,990,403	434,570	0	0
CHYPRE	34,887	34,887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732,633	732,633	0	0	0
DANEMARK	1,133,837	1,133,837	0	0	0
FINLANDE	994,288	994,288	0	0	0
FRANCE	10,466,186	0	254,774	10,211,412	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	15,577,174	9,047,864	1,336,918	5,192,392	0
GRÈCE	610,528	610,528	0	0	0
HONGRIE	313,986	313,986	0	0	0
ISLANDE	52,331	52,331	0	0	0
IRLANDE	313,986	313,986	0	0	0
ISRAËL	401,204	401,204	0	0	0
ITALIE	7,483,323	7,483,323	0	0	0
JAPON	21,717,336	21,717,336	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	17,444	17,444	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	104,662	104,662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17,444	17,444	0	0	0
PAYS-BAS	2,616,547	2,616,547	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	418,647	418,647	0	0	0
NORVÈGE	959,400	959,400	0	0	0
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	819,851	0	0	0	819,851
PORTUGAL	348,873	348,873	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11,704,685	0	0	0	11,704,685
SINGAPOUR	209,324	169,324	40,000	0	0
SLOVAQUIE	226,767	114,667	0	0	112,100
SLOVENIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	715,189	685,189	30,000	0	0
ESPAGNE	3,453,841	3,453,841	0	0	0
SUÈDE	1,936,244	1,936,244	0	0	0
SUISSE	1,936,244	1,936,244	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	3,261,961	0	0	0	3,261,961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366,317	0	0	0	366,317
ROYAUME-UNI	8,756,709	0	0	8,756,709	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37,916,667	35,205,667	2,711,000	0	0
OUZBEKISTAN	453,535	0	0	0	453,535
TOTAL	148,369,289	101,778,970	4,874,062	24,160,513	17,555,744

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1993 (EN \$US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2,011,867	2,007,550	4,317	0	0
AUTRICHE	999,272	999,272	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	639,534	0	0	0	639,534
BELGIQUE	1,412,304	1,412,304	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	173,207	173,207	0	0	0
CANADA	4,143,646	3,310,313	833,333	0	0
CHYPRE	26,647	26,647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	559,592	559,592	0	0	0
DANEMARK	866,035	866,035	0	0	0
FINLANDE	759,446	759,446	0	0	0
FRANCE	7,994,173	0	0	7,994,173	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	11,897,994	11,897,994	0	0	0
GRÈCE	466,327	466,327	0	0	0
HONGRIE	239,825	239,825	0	0	0
ISLANDE	39,971	39,971	0	0	0
IRLANDE	239,825	239,825	0	0	0
ISRAËL	306,443	306,443	0	0	0
ITALIE	5,715,834	5,715,834	0	0	0
JAPON	16,587,909	16,587,909	0	0	0
KOWEIT	286,549	0	0	0	286,549
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	13,324	13,324	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	79,942	79,942	0	0	0
MALTE	13,324	13,324	0	0	0
MONACO	7,483	7,483	0	0	0
PAYS-BAS	1,998,543	1,998,543	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	319,767	319,767	0	0	0
NORVÈGE	732,799	732,799	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	626,210	0	0	0	626,210
PORTUGAL	266,472	266,472	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,940,150	0	0	0	8,940,150
SINGAPOUR	159,883	127,907	31,976	0	0
SLOVAQUIE	173,207	173,207	0	0	0
SLOVENIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	546,268	546,268	0	0	0
ESPAGNE	2,638,077	2,638,077	0	0	0
SUÈDE	1,478,922	1,478,922	0	0	0
SUISSE	1,545,540	1,545,540	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	2,491,517	785,600	0	0	1,705,917
ÉMIRATS ARABES UNIS	279,796	279,796	0	0	0
ROYAUME-UNI	6,668,458	6,668,458	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	28,334,903	26,921,793	1,413,110	0	0
OUZBEKISTAN	216,390	0	0	0	216,390
TOTAL	112,897,375	90,205,716	2,282,736	7,994,173	12,414,750

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1992 (EN \$US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	1,326,980	1,287,586	39,394	0	0
AUTRICHE	625,456	625,456	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	278,919	0	0	0	278,919
BELGIQUE	988,896	988,896	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	126,782	126,782	0	0	0
CANADA	2,611,699	2,611,699	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	425,986	425,986	0	0	0
DANEMARK	583,195	583,195	0	0	0
FINLANDE	431,057	431,057	0	0	0
FRANCE	5,282,564	1,998,650	0	3,283,914	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	7,911,167	7,892,789	18,378	0	0
GRÈCE	338,084	338,084	0	0	0
HONGRIE	177,494	177,494	0	0	0
ISLANDE	25,356	25,356	0	0	0
IRLANDE	152,138	152,138	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	3,372,389	3,372,389	0	0	0
JAPON	9,618,492	9,618,492	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	8,452	8,452	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	50,713	50,713	0	0	0
MALTE	8,452	8,452	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1,394,597	1,394,597	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	202,850	202,850	0	0	0
NORVÈGE	464,866	464,866	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473,318	473,318	0	0	0
PORTUGAL	152,138	152,138	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,443,650	0	0	0	8,443,650
SINGAPOUR	92,973	92,973	0	0	0
SLOVAQUIE	131,853	131,853	0	0	0
SLOVENIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	380,345	380,345	0	0	0
ESPAGNE	1,648,160	1,648,160	0	0	0
SUÈDE	1,022,704	1,022,704	0	0	0
SUISSE	912,827	912,827	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	1,056,513	0	0	0	1,056,513
ÉMIRATS ARABES UNIS	160,590	160,590	0	0	0
ROYAUME-UNI	4,107,721	4,107,721	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	18,333,333	16,664,333	1,669,000	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	73,322,709	58,532,941	1,726,772	3,283,914	9,779,082

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1991 (EN \$US)
AU 16 OCTOBRE 1996

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	985,407	985,407	0	0	0
AUTRICHE	464,459	464,459	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	207,124	0	0	0	207,124
BELGIQUE	734,348	734,348	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	0	0	0	0	0
CANADA	1,939,432	1,939,432	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0
DANEMARK	433,077	433,077	0	0	0
FINLANDE	320,100	320,100	0	0	0
FRANCE	3,922,799	3,922,799	0	0	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	5,874,784	5,874,784	0	0	0
GRÈCE	251,059	251,059	0	0	0
HONGRIE	131,806	131,806	0	0	0
ISLANDE	18,829	18,829	0	0	0
IRLANDE	112,977	112,977	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	2,504,315	2,504,315	0	0	0
JAPON	7,142,633	7,142,633	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	6,276	6,276	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	37,659	37,659	0	0	0
MALTE	6,276	6,276	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1,035,619	1,035,619	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	150,635	150,635	0	0	0
NORVÈGE	345,206	345,206	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	0	0	0	0	0
PORTUGAL	112,977	112,977	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	6,270,202	0	0	0	6,270,202
SINGAPOUR	69,041	69,041	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
SLOVENIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	282,442	282,442	0	0	0
ESPAGNE	1,223,913	1,223,913	0	0	0
SUÈDE	759,454	759,454	0	0	0
SUISSE	677,860	677,860	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAÏNE	784,560	0	0	0	784,560
ÉMIRATS ARABES UNIS	119,253	119,253	0	0	0
ROYAUME-UNI	3,050,369	3,050,369	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	13,333,333	12,853,333	480,000	0	0
OUZBEKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	53,308,224	45,566,338	480,000	0	7,261,886

ANNEXE II

BUDGET REVISÉ DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR 1997

1. Le Comité exécutif avait approuvé, à sa dix-huitième réunion, les budgets du Secrétariat du Fonds proposés pour 1997 et 1998 (Décision 18/2).
2. Conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa troisième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1 paragraphe 76) et à la décision IV/18 de la quatrième Réunion des Parties, le Secrétariat du Fonds soumet par la présente son budget révisé de 1997 à l'approbation de la vingtième réunion du Comité exécutif.
3. Un nouveau poste budgétaire (Formation du personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral) a été ajouté pour donner suite à la décision 18/2 et le budget a été révisé en conséquence.

			1997
10 RUBRIQUE DU PERSONNEL DES PROJETS			
1100	Personnel des projets (Titre et grade)		
	1101	Chef du Secrétariat (D-2)	111,500
	1102	Chef adjoint, Économiste (P-5)	90,500
	1103	Chef adjoint, Coopération technique (P-5)	90,500
	1104	Administrateur, Affaires économiques (P-4)	74,500
	1105	Administrateur, Affaires environnementales (P-4)	74,500
	1106	Administrateur, Gestion de projets (P-4)	74,500
	1107	Administrateur, Gestion de projets (P-4)	74,500
	1108	Administrateur adjoint, Information (P-2)	66,500
	1109	Administrateur, Administration et gestion des Fonds (P-4)	74,500
	1199	Total partiel	731,500
1200	Consultants		
	1201	Consultations (évaluation de projets, etc.)	150,000
	1299	Total partiel	150,000
1300	Personnel d'appui administratif (Titre et grade)		
	1301	Assistant administratif (A & F) (G-8)	46,500
	1302	Assistant, Services de conférence (G-7)	42,500
	1303	Assistant, Programme (G-8)	45,500
	1304	Secrétaire (Chef adjoint EC) (G-6)	36,000
	1305	Secrétaire (Chef adjoint CT) (G-6)	36,000
	1306	Secrétaire (pour 2.administrateurs de programme) (G-6)	33,500
	1307	Secrétaire (pour 2.administrateurs de programme) (G-6)	36,000
	1308	Secrétaire (G-5)	33,500
	1309	Commis à l'enregistrement (G-4)	27,500
	1301 - 09 Total partiel Personnel d'appui administratif		337,000

		1997
1320	Dépenses afférentes aux services de conférence	
	1321	19ème Réunion du Comité exécutif
		0
	1322	20ème Réunion du Comité exécutif
		0
	1323	21ème Réunion du Comité exécutif
		0
	1324	22ème Réunion du Comité exécutif
		90,000
	1325	23ème Réunion du Comité exécutif
		90,000
	1326	24ème Réunion du Comité exécutif
		90,000
	1327	25ème Réunion du Comité exécutif
		0
	1328	26ème Réunion du Comité exécutif
		0
	1330	27ème Réunion du Comité exécutif
		0
	1331	Réunions de Sous-Comités
		30,000
	1321 - 31 Total partiel des DASC	
		300,000
	1399	Total partiel
		637,000
1600	Déplacement officiels	
	1601	Déplacement officiels du personnel
		120,000
	1699	Total partiel
		120,000
1999	Total de la rubrique	
		1,638,500
20	RUBRIQUE DES SOUS-TRAITANCES	
2100	Sous-traitances avec des agences de l'ONU	
	2101	Sous-traitance (matériel d'information)
		30,000
	2199	Total partiel
		30,000
2300	Sous-traitances avec des organismes à but lucratif	
	2301	Sous-traitance
		0
	2399	Total partiel
		0
2999	Total de la rubrique	
		30,000

30	RUBRIQUE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS		1997
3300	Participation à des réunions/conférences		
	3301	Président/Vice-président	30,000
	3302	19ème Réunion du Comité exécutif	0
	3303	20ème Réunion du Comité exécutif	0
	3304	21ème Réunion du Comité exécutif	0
	3305	22ème Réunion du Comité exécutif	75,000
	3306	23ème Réunion du Comité exécutif	75,000
	3307	24ème Réunion du Comité exécutif	75,000
	3308	25ème Réunion du Comité exécutif	0
	3309	26ème Réunion du Comité exécutif	0
	3310	27ème Réunion du Comité exécutif	0
	3313	Réunions de Sous-Comités	40,000
	3399	Total partiel	295,000
	3999	Total de la rubrique	295,000
40	RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOCAUX		
4100	Matériel fongible (articles de moins de 1,500 \$US)		
	4101	Fourniture de bureau	15,000
	4102	Fongibles - Logiciels et ordinateurs	10,000
	4199	Total partiel	25,000
4200	Matériel non fongible		
	4205	Matériel général non fongible	20,000
	4299	Total partiel	20,000
4300	Location des locaux		
	4301	Location des espaces de bureaux	257,000
	4399	Total partiel	257,000
	4999	Total de la rubrique	302,000

			1997
50	RUBRIQUE DIVERS		
	5100	Exploitation et entretien du matériel	
		5101 Entretien du matériel	8,000
		5102 Entretien des bureaux	6,000
		5103 Location de matériel informatique	0
		5104 Location de photocopieur(s)	7,000
		5105 Location de matériel de télécommunication	11,000
		5199 Total partiel	32,000
	5200	Frais d'établissement des rapports	
		5201 Rapport des Réunions du Comité exécutif	45,000
		5202 Rapports (autres)	20,000
		5299 Total partiel	65,000
	5300	Frais divers	
		5301 Communications	30,000
		5302 Frais postaux (expédition de documents)	20,000
		5303 Autres	5,000
		5305 Formation du personnel	50,000
		5399 Total partiel	105,000
	5400	Réceptions	
		5401 Réceptions	7,000
		5499 Total partiel	7,000
		5999 Total de la rubrique	159,000
99	TOTAL		2,474,500
		Coûts de soutien des Programmes	138,905
		Moins coût au Gouvernement du Canada	(650,000)
		COÛT TOTAL AU FONDS MULTILATÉRAL	1,963,405

Annexe III
Liste de projets approuvés à titre de coopération bilatérale

UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/72
Annexe III Page 1

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Pays donateur	Fonds approuvés (\$US)
Mousse				
Flexible				
Liban	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de blocs de mousse souple à Merza Foam Sarl	45.0	France	\$108,172
Liban	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de blocs de mousse souple à Plastiflex Sarl	42.0	France	\$154,000
Liban	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de blocs de mousse souple à Furniture & Plastic Sarl	28.0	France	\$128,700
Liban	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de blocs de mousse souple à Fomaco Sarl	26.0	France	\$154,000
Liban	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée à Meuble Mode Sarl	9.0	France	\$55,700
Rigide				
Liban	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse rigide (panneaux sandwiches) à Kilzi and Co. Sarl	22.5	France	\$141,000
Chili	* Ajustement à la technologie à base de bromosorbe dans les projets de démonstration de fumigation de produits		Canada	\$17,000
Réfrigérateur				
Commercial				
Iran	Préparation du projet/aide technique pour le recyclage des MAC et la formation sur les pratiques d'entretien efficaces		France	\$30,000
Liban	* Préparation de projets pour le secteur de la réfrigération commerciale	110.5	France	\$30,000
Vietnam	Projet de démonstration - recyclage de CFC et réduction des émissions dans le secteur de la réfrigération commerciale		Australie	\$282,687
Récupération/recyclage de MAC				
Vietnam	* Projet de démonstration de réparation et d'entretien MAC		É.U.A.	\$300,000

(*) Approuvé par le Comité exécutif entre la 19e et la 20e réunions et crédité en regard des contributions de 1996.

Pays	Titre du projet	Tonnes ODP	Pays donateur	Fonds approuvés (\$US)
Liban	* Préparation de projets pour l'établissement d'un centre de récupération et de recyclage de CFC et de HCFC		France	\$30,000
Maroc	* Assistance technique relative à des technologies de remplacement pour des installations d'entreposage réfrigéré et préparation de projet		France	\$40,000
Roumanie	* Établissement d'un entre de formation pour les techniciens de réparation de la réfrigération commerciale à Comservice S.A.	10.0	Autriche	\$116,628
Vietnam	* Assistance technique relative à des technologies de remplacement pour des installations d'entreposage réfrigéré		France	\$40,000
Récupération/recyclage				
Namibie	Mise en oeuvre d'un programme de formation sur la récupération et le recyclage de frigorigènes	5.4	Finlande	\$103,440
	TOTAL:	298.4		\$1,731,327

(*) Approuvé par le Comité exécutif entre la 19e et la 20e réunions et crédité en regard des contributions de 1996.

Annexe IV
Liste des amendements approuvés pour les programmes de travail

UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/72
Annexe IV Page 1

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Halon					
Chine	Préparation supplémentaire sur la démarche dans le secteur des halons	Banque mondiale	\$132,500	\$17,225	\$149,725
Programme de pays/études de pays					
Mongolie	Formulation de programme de pays	PNUE	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Renforcement institutionnel					
Bahreïn	Renforcement des institutions	PNUE	\$66,000	\$8,580	\$74,580
Chili	Prolongation du renforcement institutionnel	Banque mondiale	\$113,500	\$14,755	\$128,255
Chine	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$300,000	\$39,000	\$339,000
Croatie	Renforcement des institutions	PNUE	\$101,200	\$13,156	\$114,356
Éthiopie	Renforcement des institutions	PNUE	\$60,500	\$7,865	\$68,365
Ghana	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$107,000	\$13,910	\$120,910
Honduras	Renforcement des institutions	PNUE	\$66,000	\$8,580	\$74,580
Inde	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$287,100	\$37,323	\$324,423
Jamaïque	Renforcement des institutions	PNUE	\$66,000	\$8,580	\$74,580
Lesotho	Renforcement des institutions	PNUE	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Macédoie	Établissement d'un centre de l'ozone	ONUDI	\$152,900	\$19,877	\$172,777
Malaysie	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$215,000	\$27,950	\$242,950
Mexique	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$190,000	\$24,700	\$214,700
Tanzanie	Renforcement des institutions	PNUE	\$66,000	\$8,580	\$74,580
Trinité-et-Tobago	Renforcement institutionnel	PNUD	\$66,000	\$8,580	\$74,580
Uruguay	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$116,000	\$15,080	\$131,080
Venezuela	Prolongation du renforcement institutionnel	PNUD	\$219,600	\$28,548	\$248,148
TOTAL:			\$2,405,300	\$312,689	\$2,717,989

Annexe V
Liste des projets d'investissement approuvés

UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/72
AnnexeV Page 1

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
PROJETS D'INVESTISSEMENTS						
Aérosol						
Usine de remplissage						
Jordanie	Reconversion des aérosols à Jordan Industrial Petrochemical Co. Ltd. (JIPCO)	Banque mondial	\$102,855	\$13,371	\$116,226	1.05
Côte D'Ivoire	Élimination de CFC à Parfumerie Gandour D.A.F.	ONUDI	\$106,061	\$13,788	\$119,849	1.61
Côte D'Ivoire	Élimination de CFC à Sicobel	ONUDI	\$59,171	\$7,692	\$66,863	2.84
Algérie	Élimination des CFC à Laboratoire Bendi	ONUDI	\$56,790	\$7,383	\$64,173	2.96
Algérie	Élimination des CFC à Vague de Fraîcheur	ONUDI	\$164,623	\$21,401	\$186,024	3.20
Jordanie	Reconversion des aérosols à Jordan Antiseptics & Detergents Ind. Co. Ltd (JADICO)	Banque mondial	\$65,720	\$8,544	\$74,264	3.29
Jordanie	Reconversion des aérosols à Jordan Chemical Products Co. Ltd. (JCPCO)	Banque mondial	\$203,328	\$26,433	\$229,761	3.33
Algérie	Élimination des CFC à Éts. Cophyd	ONUDI	\$53,024	\$6,893	\$59,917	3.53
Algérie	Élimination des CFC à Éts. Has Mohamed	ONUDI	\$82,018	\$10,662	\$92,680	3.64
Algérie	Élimination des CFC à Éts. Wouroud	ONUDI	\$187,772	\$24,410	\$212,182	3.99
Mousse						
Flexible						
Nigéria	Reconversion à des technologies sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Royal Foam Products	PNUD	\$34,000	\$4,420	\$38,420	0.77
Nigéria	Reconversion à des technologies sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Teju Industries Limited	PNUD	\$75,000	\$9,750	\$84,750	1.60
Chine	Reconversion à la technologie sans CFC dans la fabrication de panneaux de mousse de polyuréthane flexible à Chengdu Plastics No. 7	Banque mondial	\$301,000	\$39,130	\$340,130	2.51
Nigéria	Reconversion à des technologies sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Sara Products Limited	PNUD	\$107,000	\$13,910	\$120,910	3.86
Liban	Élimination de CFC-11 à Nasri Karam et fils	ONUDI	\$100,109	\$13,014	\$113,123	4.55
Roumanie	Élimination du CFC-11 à Spumotim S.A.	ONUDI	\$142,293	\$18,498	\$160,791	4.74

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	Total	
Turquie	Élimination du CFC-11 à Urosan Kimiya Sanayii A.S.	ONUUDI	\$643,500	\$83,655	\$727,155	4.77
Argentine	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse flexible (blocs) à Suavestar S.A.	PNUD	\$561,000	\$72,930	\$633,930	6.09
Peau intégrée						
Maroc	Élimination de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU à peau intégrée et moulée séchée à froid à Maghreb Elastoplast	PNUD	\$120,000	\$15,600	\$135,600	9.23
Indonésie	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane à peau intégrée et moulée à PT Dithon Urethane	PNUD	\$184,000	\$23,920	\$207,920	11.15
Inde	Élimination graduelle de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU moulée à froid à Krishna Fabrications Ltd.	PNUD	\$164,000	\$21,320	\$185,320	12.61
Mexique	Projet global pour la reconversion à la technologie sans CFC dans la fabrication de semelles de chaussures en polyuréthane	PNUD	\$1,201,590	\$156,207	\$1,357,797	12.64
Inde	Élimination graduelle de CFC dans la fabrication de produits en mousse PU moulée à froid à K.B. Poly Industries P. Ltd.	PNUD	\$149,000	\$19,370	\$168,370	14.90
Polystyrène et/ou polyéthylène						
Indonésie	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyéthylène extrudée à PT. Toha Kencana Mas	Banque mondial	\$109,930	\$14,291	\$124,221	2.74
Argentine	Projet parapluie d'élimination du CFC-12 à Multiespuma Saic	ONUUDI	\$282,438	\$36,717	\$319,155	4.71
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits de mousse EPE à Vora Cork Industries	PNUD	\$264,500	\$34,385	\$298,885	6.68
Argentine	Projet parapluie d'élimination du CFC-12 à Mallol Saic	ONUUDI	\$299,344	\$38,915	\$338,259	8.21
Rigide						
Chine	Élimination de CFC dans la fabrication de produits à base de mousse de polyuréthane rigide à Handan Plastics No. 8	Banque mondial	\$265,000	\$34,450	\$299,450	2.61
Indonésie	Élimination des CFCs dans la fabrication de panneaux sandwichs de mousse de polyuréthane rigides à PT. Mentari Metal Pratama	PNUD	\$47,000	\$6,110	\$53,110	5.35
Mexique	Reconversion à la technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Carmovil	PNUD	\$80,500	\$10,465	\$90,965	5.53

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	Total	
Brésil	Reconversion à des technologies sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane à Panisol	PNUD	\$315,958	\$41,075	\$357,033	5.80
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Siam Matee à une technologie sans CFC	PNUD	\$198,000	\$25,740	\$223,740	5.83
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Dacron Trade Co. à une technologie sans CFC	PNUD	\$277,800	\$36,114	\$313,914	5.84
Indonésie	Élimination des CFCs dans la fabrication de panneaux sandwichs de mousse de polyuréthane rigide à PT. Alpine Cool	PNUD	\$84,000	\$10,920	\$94,920	6.07
Nigéria	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse PU rigide pour produits thermo-isolants à Eleganza Industries Ltd.	PNUD	\$314,000	\$40,820	\$354,820	6.49
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits de mousse PU rigide à Best Plastronics P. Ltd.	PNUD	\$129,000	\$16,770	\$145,770	6.63
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse PU rigide à Bharat Plast	PNUD	\$71,000	\$9,230	\$80,230	6.68
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse PU rigide à Amar Enterprises	PNUD	\$120,000	\$15,600	\$135,600	7.41
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse PU rigide à Deccan Engineering Enterprises	PNUD	\$64,000	\$8,320	\$72,320	7.67
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse PU rigide à Bharat Cottage Industries	PNUD	\$61,000	\$7,930	\$68,930	7.78

Réfrigérateur

Commercial

Zimbabwe	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et du HCFC-22 comme frigorigène et du CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage de mousse d'isolation dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Ref-Air Refrigeration	Banque mondial	\$43,382	\$5,640	\$49,022	8.18
Jordanie	Élimination des CFC à Abdin Industrial Est. Co.	ONUDI	\$116,928	\$15,201	\$132,129	11.24
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux à Supercold Refrigeration Systems	Banque mondial	\$133,770	\$17,390	\$151,160	12.16

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	Total	
Brésil	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a comme frigorigène et du CFC-11 par du cyclopentane comme propulseur de mousse dans le matériel de réfrigération commerciale pour supermarchés à Eletrofrio S/A	ONUDI	\$610,650	\$79,385	\$690,035	12.99
Brésil	Élimination du CFC-12 dans la production de matériel de réfrigération (fontaines et refroidisseurs d'eau potable) à Industria Brasileira de Bebedouros Ltda. (IBBL)	Banque mondiale	\$82,500	\$10,725	\$93,225	13.98
Inde	Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux à Murali Refrigeration and Engineering Co.	Banque mondiale	\$126,485	\$16,443	\$142,928	14.05
Égypte	Élimination de CFC dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à El-Mohandes	PNUD	\$190,000	\$24,700	\$214,700	14.16
Brésil	Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la production de matériel de réfrigération commerciale à Gelopar	Banque mondiale	\$200,200	\$26,026	\$226,226	15.21
Égypte	Élimination de CFC dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Amiral	PNUD	\$160,000	\$20,800	\$180,800	16.00
Domestique						
Chine	Remplacement de l'agent moussant CFC-11 par du cyclopentane et du frigorigène CFC-12 par du HFC-134a à Gansu Changfeng Baoan Industry Co. Ltd.	Banque mondiale	\$634,150	\$82,440	\$716,590	
Brésil	Élimination des CFC-11/12 dans la fabrication de réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Multibras	PNUD	\$4,899,790	\$636,973	\$5,536,763	3.97
Chine	Élimination des ODS à l'usine des réfrigérateurs d'Aucma Electric Appliances Group Co.	ONUDI	\$2,914,904	\$378,938	\$3,293,842	4.12
Chine	Remplacement de l'agent moussant CFC-11 par du cyclopentane à Shanghai Shuanglu Electrical Appliance Co. Ltd.	Banque mondiale	\$1,899,230	\$246,900	\$2,146,130	4.14
Roumanie	Remplacement du CFC-11 par du cyclopentane et du CFC-12 par du HFC-134a dans la production de réfrigérateurs domestiques à Ratmil, Uzina Mecanica Sadu	ONUDI	\$937,859	\$121,922	\$1,059,781	8.32
Inde	Reconversion au cyclopentane comme agent soufflant et, soit le R600a soit le HFC-143a comme frigorigène, dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Godrej - GE Appliances Ltd. (GGEAL)	Banque mondiale	\$2,691,570	\$349,904	\$3,041,474	8.93
Macédoine	Élimination de CFC à l'usine de réfrigérateurs de Frinko	ONUDI	\$1,081,724	\$140,624	\$1,222,348	10.40

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	Total	
Indonésie	Aide technique pour l'élimination d'ODS dans la production de réfrigérateurs domestiques à PT. Goldstar Astra Electronics (GSA)	Banque mondial	\$512,730	\$66,655	\$579,385	13.43
Indonésie	Aide technique pour l'élimination d'ODS dans la production de réfrigérateurs domestiques à PT. Lippo Melco Mfg.	Banque mondial	\$264,720	\$34,414	\$299,134	13.76
Solvant						
CFC-113						
Chine	Élimination d'ODS (CFC-113) à la chaîne de montage de radio No. 8 à Shanghai	PNUD	\$378,000	\$49,140	\$427,140	19.70
Chine	Élimination d'ODS (CFC-113) à l'usine d'instruments d'automatisation à Shanghai	PNUD	\$325,000	\$42,250	\$367,250	20.20
TCA						
Brésil	Élimination du 1,1,1-trichloroéthane utilisé pour la formulation de liquide de taraudage à Tapmatic	ONUDI	\$194,500	\$25,285	\$219,785	19.60
Brésil	Élimination du 1,1,1-trichloroéthane à Teperman	ONUDI	\$152,176	\$19,783	\$171,959	23.63
Brésil	Élimination du 1,1,1-trichloroéthane utilisé comme solvant à Rodabras	ONUDI	\$151,577	\$19,705	\$171,282	36.52
Brésil	Élimination du 1,1,1-trichloroéthane utilisé pour le nettoyage de pièces d'automobile à Brosol	ONUDI	\$178,361	\$23,187	\$201,548	37.16
Indonésie	Reconversion de la fabrication de liquide correcteur à base de TCA-1,1,1 à un solvant sans ODS à PT Cahaya Biru Sakti	Banque mondial	\$700,700	\$91,091	\$791,791	38.50
TOTAL:			\$27,428,230	\$3,565,670	\$30,993,900	

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS						
Réfrigérateur						
Commercial						
Zimbabwe	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et du HCFC-22 comme frigorigène et du CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage de mousse d'isolation dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Ajax Refrigeration	Banque mondiale	\$61,966	\$8,056	\$70,022	17.70
Zimbabwe	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et du HCFC-22 comme frigorigène et du CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage de mousse d'isolation dans la fabrication de matériel de réfrigération commerciale à Commercial Refrigeration	Banque mondiale	\$156,636	\$20,363	\$176,999	22.70
Domestique						
Zimbabwe	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a comme frigorigène et du CFC-11 par du cyclopentane comme agent de gonflage de mousse d'isolation dans la fabrication de matériel de réfrigération à Imperial Derby Refrigeration Ltd.	Banque mondiale	\$310,000	\$40,300	\$350,300	14.39
Zimbabwe	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a comme frigorigène et du CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage de mousse d'isolation dans la fabrication de matériel de réfrigération à Capri Refrigeration	Banque mondiale	\$106,695	\$13,870	\$120,565	18.08
Solvant						
TCA						
Pérou	Élimination du trichloroéthane-1,1,1 à Faber Castell	ONUDI	\$16,409	\$2,133	\$18,542	34.19
Pérou	Élimination du trichloroéthane-1,1,1 à Carbolan	ONUDI	\$31,457	\$4,089	\$35,546	74.37
Pérou	Élimination du trichloroéthane-1,1,1 à Papeles Industriales	ONUDI	\$47,953	\$6,234	\$54,187	88.15
TOTAL:			\$731,116	\$95,045	\$826,161	

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
CLIMATISEUR D'AUTOMOBILE ET COMPRESSEUR						
Réfrigérateur						
Compresseur						
Chine	Reconversion de la production de petits compresseurs semi-hermétiques de réfrigération à base de CFC-12 à Shanghai General Machiner (Group) Corp. (SGMC)	Banque mondial	\$2,039,800	\$265,174	\$2,304,974	
Chine	Remplacement des CFC-11 et CFC-12 par le HCFC-134a dans la fabrication de compresseurs de réfrigération centrifuge à Chongqing General Machinery Factory	Banque mondial	\$2,632,000	\$342,160	\$2,974,160	
Chine	Remplacement du CFC-12 par le HCFC-22 dans la fabrication de petits compresseurs de réfrigérateurs de types ouvert et semi-hermétiques à Zhenjiang Refrigerating Equipment Factory (ZREF)	Banque mondial	\$1,974,000	\$256,620	\$2,230,620	
Chine	Remplacement du CFC-12 par le HCFC-22 dans la production de compresseurs de réfrigérateurs semi-hermétiques de taille moyenne à Tianjin Tian Shan Refrigeration Equipment Co.	Banque mondial	\$2,256,000	\$293,280	\$2,549,280	
Chine	Élimination d'ODS à l'usine de compresseurs de réfrigérateurs domestiques de Guangzhou Wanbao Compressor Group	ONUDI	\$2,250,000	\$292,500	\$2,542,500	
Thaïlande	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a dans la fabrication de compresseurs à Kulthorn Kirby Public Company Limited - Phase 2	Banque mondial	\$808,234	\$105,070	\$913,304	
Thaïlande	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a dans la fabrication de compresseurs à Sanyo Universal Electric Co., Ltd.	Banque mondial	\$673,680	\$87,578	\$761,258	
TOTAL:			\$12,633,714	\$1,642,383	\$14,276,097	

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
RECYCLAGES DES CFC ET GESTION DE STOCKS DE HALONS						
Réfrigérateur						
Récupération/recyclage						
Costa Rica	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	PNUD	\$246,780	\$32,081	\$278,861	9.02
Congo	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	PNUD	\$201,200	\$26,156	\$227,356	10.48
Bolivie	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	PNUD	\$146,000	\$18,980	\$164,980	10.55
Sri Lanka	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	PNUD	\$352,400	\$45,812	\$398,212	11.71
Vietnam	Projet de démonstration - recyclage et réduction des émissions de CFC dans le secteur de la réfrigération commerciale	PNUD	\$168,216	\$21,868	\$190,084	14.86
République centrafricaine	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	PNUD	\$66,441	\$8,637	\$75,078	16.08
TOTAL:			\$1,181,037	\$153,535	\$1,334,572	

Sommaire des projets d'investissements approuvés

Sector	Tonnes ODP	Fonds approuvés (\$US)		
		Projet	Appui	Total
PROJETS D'INVESTISSEMENTS				
Aerosol	420.9	\$1,081,362	\$140,577	\$1,221,939
Espuma	1,225.8	\$6,765,962	\$879,575	\$7,645,537
Refrigeración	3,419.9	\$17,500,592	\$2,275,077	\$19,775,669
Solvente	78.8	\$2,080,314	\$270,441	\$2,350,755
TOTAL:	5,145.3	\$27,428,230	\$3,565,670	\$30,993,900
PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS				
Refrigeración	30.3	\$635,297	\$82,589	\$717,886
Solvente	1.4	\$95,819	\$12,456	\$108,275
TOTAL:	31.7	\$731,116	\$95,045	\$826,161
CLIMATISEUR D'AUTOMOBILE ET COMPRESSEUR				
Refrigeración	881.5	\$12,633,714	\$1,642,383	\$14,276,097
TOTAL:	881.5	\$12,633,714	\$1,642,383	\$14,276,097
RECYCLAGES DES CFC ET GESTION DE STOCKS DE HALONS				
Refrigeración	133.6	\$1,181,037	\$153,535	\$1,334,572
TOTAL:	133.6	\$1,181,037	\$153,535	\$1,334,572
GRAN TOTAL:	6,192.2	\$41,974,097	\$5,456,633	\$47,430,730

Ventilation par agence d'exécution

Banque mondiale	2,590.2	\$19,602,281	\$2,548,297	\$22,150,578
PNUD	2,107.2	\$13,256,875	\$1,723,394	\$14,980,269
PNUE		\$505,700	\$65,741	\$571,441
ONUDI	1,494.7	\$11,014,541	\$1,431,890	\$12,446,431

ANNEXE VI

Lignes directrices intérimaires pour les projets relatifs au bromure de méthyle

1. Les premiers travaux dans les pays visés à l'Article 5 devraient débiter par un petit nombre de projets de démonstration. Le rapport du Comité des options techniques sur le bromure de méthyle (COTBM) a identifié les produits et les techniques de remplacement (incluant la lutte phytosanitaire intégrée) qui pourraient être appliqués sans autre recherche majeure. Il est suggéré de restreindre les projets de démonstration à ces produits et techniques et de leur donner les priorités de recherche à court terme préconisées dans le rapport.
2. Les démonstrations commenceront par le recensement de toutes les solutions de rechange prometteuses pour une culture cible donnée ou pour une application dans une région particulière, en conformité avec les recommandations du rapport du COTBM. Ces solutions de rechange incluront les produits et techniques qui ont été examinés aux fins d'adoption dans la région, ainsi que ceux qui sont appliqués de façon prometteuse dans des circonstances analogues dans d'autres pays. Dans le cadre d'un environnement contrôlé, fort probablement un institut existant et respecté de recherche et de démonstration agricoles, ces produits et techniques pourraient être adaptés aux conditions locales, appliqués et évalués. Pour donner des résultats qui permettraient l'adoption sur une grande échelle des solutions les plus réussies, ces projets de démonstrations seront mis en oeuvre sur des terrains suffisamment grands pour permettre le recours aux pratiques et équipements locaux, tout en étant suffisamment petits pour permettre une comparaison de différentes solutions. Dans la mesure où il n'y aurait pas redondance par rapport à d'autres technologies déjà éprouvées, les essais d'applications de solutions de rechange sur les produits stockés seront également admissibles.
3. Dans le cas des cultures, une ou deux des solutions les plus réussies pourraient être appliquées, dans le cadre d'un cycle agricole consécutif, à des milieux agricoles avoisinants où le bromure de méthyle est actuellement utilisé. De telles applications seront d'envergure relativement faible, le but étant de démontrer l'efficacité et le bien fondé des solutions de rechange dans un milieu de production agricole commerciale.
4. Les projets de démonstration initiaux se concentreront sur les utilisations généralisées des cultures, afin d'assurer la pertinence optimale des résultats. À cette fin, il est suggéré de limiter les premiers projets aux pays visés à l'Article 5 qui ont des cultures importantes pour lesquelles des montants substantiels de bromure de méthyle servent à la fumigation des terres, ainsi que dans les pays et les cultures importantes où l'usage du bromure de méthyle aux fins de fumigation des terres connaît une croissance rapide. On espère, en se concentrant sur les cultures pour lesquels le recours au bromure de méthyle est fréquent, obtenir des résultats qui trouveraient application dans un grand nombre de pays.

Surcoûts

5. Dans la phase initiale des projets du type proposé, les cultures mises à l'essai serviront uniquement à adapter et à évaluer les solutions de rechange, et n'auront donc aucune valeur commerciale. Dans la deuxième phase, les économies potentielles découlant de l'application des solutions de rechange seront probablement insignifiantes en raison de l'échelle des démonstrations. En outre, s'il est prévu que les fournisseurs des produits et techniques de remplacement pourront, dans certains cas, les offrir à des prix réduits, voire nuls, la valeur de telles contributions ne peut être connue pour le moment. Pour ces raisons, il est proposé que, dans une première série de projets, les surcoûts d'un projet soient considérés comme étant égaux à ses coûts totaux. L'on espère tirer de ces premiers projets des renseignements de la plus haute importance pour la détermination des surcoûts pour les projets ultérieurs relatifs au bromure de méthyle.

6. Le Comité exécutif devrait affecter un montant total de \$US 100 000 aux fonds destinés à la préparation de projets dans les programmes de travail de 1997 des agences d'exécution, et demander à ces agences de soumettre à l'attention du Comité exécutif, dans le cadre du prochain programme de travail, une première série coordonnée de projets d'une valeur maximale de \$US 2 ou 3 millions qui permettraient de mettre en oeuvre des activités dans chaque région. Le Comité exécutif se penchera de nouveau sur ces lignes directrices intérimaires à sa vingt-deuxième réunion.

ANNEXE VII**MANDAT RÉVISÉ DU
SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

1. Le Sous-comité sur l'examen des projets :
 - a) examinera et étudiera les projets et activités soumis au Comité exécutif dans le cadre de la coopération bilatérale; les programmes de travail des agences d'exécution; les programmes de pays; et les projets d'investissement présentés par les agences d'exécution;
 - b) traitera de toute question découlant des projets et activités présentés au Comité exécutif conformément aux directives et critères établis;
 - c) définira et précisera les questions de politique générale pendantes découlant des projets présentés au Comité exécutif;
 - d) présentera au Comité exécutif son rapport et ses recommandations sur les questions susmentionnées;
 - e) sera saisi de toute autre question que le Comité exécutif voudra lui soumettre.
2. Le sous-comité sera composé de trois membres du Comité exécutif provenant de Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole de Montréal et de trois membres du Comité exécutif provenant de Parties non visées. Le Président du sous-comité sera élu par les membres, et choisi en alternance d'une réunion à l'autre parmi les membres de Parties visées à l'Article 5 et les membres de Parties non visées à l'Article 5.
3. Le Secrétariat aidera le sous-comité dans son travail et participera à ses réunions. Les agences d'exécution sont tenues d'y participer. Le sous-comité peut inviter à ses réunions des représentants du Groupe consultatif technique établi et du Groupe sur la production des produits de remplacement, ou d'autres experts.
4. Le sous-comité sera un comité permanent. Il sera nommé pour une période coïncidant avec le mandat du Président et du Vice-Président du Comité exécutif.
5. Le sous-comité convoquera ses réunions selon les directives du Comité exécutif.
6. Le sous-comité siègera à huis clos. Les membres du Comité exécutif seront admis en qualité d'observateurs avec le consentement exprès du Président. Si tous les membres du sous-comité en conviennent, le Président pourrait inviter les observateurs à prendre la parole. Trois représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) - un représentant désigné par des ONG environnementales, un autre par des ONG industrielles et le troisième par des ONG du secteur universitaire - pourront assister en qualité d'observateurs aux réunions du sous-comité

mais ne pourront pas participer aux débats. Les agences d'exécution expliqueront les détails des projets devant le sous-comité et lui fourniront des renseignements pour l'aider dans ses délibérations.

7. Les détails finals de tous les projets dont le sous-comité est saisi seront communiqués aux membres du sous-comité au plus tard sept jours avant la réunion.
8. La langue de travail des réunions du sous-comité sera l'anglais.

ANNEXE VIII**HOMMAGE À MME. A. TCHEKNAVORIAN-ASENBAUER, DIRECTRICE
ADMINISTRATIVE, DIVISION DES SECTEURS INDUSTRIELS ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE L'ONUDI.**

1. L'ONUDI est devenue la quatrième agence d'exécution du Fonds multilatéral à la neuvième réunion du Comité exécutif, où son programme de travail d'une valeur de \$US 500 000 avait été approuvé en mars 1993.
2. Aujourd'hui, après dix autres réunions, la part des projets d'investissement attribués à l'ONUDI atteint \$US 102 millions. L'ONUDI est l'agence qui dispose du dossier le plus impressionnant de projets en Afrique. Elle est également la première agence d'exécution à présenter des projets appliquant de nouvelles technologies à base d'hydrocarbures dans le secteur important de la réfrigération domestique, où elle a joué un rôle de catalyseur dans la détermination de la période de transition pour le calcul des coûts d'exploitation.
3. Le rôle de leader de Mme Tcheknavorian a été indéniablement la force motrice de la participation de son organisation au Programme et l'origine de ses succès impressionnants au sein du Fonds multilatéral.
4. Je suis convaincu que vous partagez tous la grande estime que j'ai pour elle et que vous vous joindrez à moi pour remercier Mme Tcheknavorian, au nom du Comité exécutif, pour son rôle de premier plan qui a contribué de façon aussi remarquable au succès du Fonds multilatéral.
5. Mme Tcheknavorian quittera bientôt l'ONUDI pour entamer une nouvelle carrière. En lui présentant mes meilleurs vœux de réussite, je voudrais citer, en guise d'adieu, le poème suivant:

«En quittant mon ami, je ne veux point pleurer,
Car même en son absence, ses meilleures qualités
Sont aussi évidentes
Que la montagne et ses pentes
Le sont de la plaine
Pour l'alpiniste en peine»